



2020 Rapport Annuel

sur le prix et la
qualité du service
d'assainissement
collectif



SICTEUB 01.34.09.85.50
RD 922 - Station d'épuration www.sicteub.org
95270 Asnières sur Oise sicteub@sicteub.org

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)

RAPPORT 2021 relatif à l'exercice 2020

Préambule

Le présent document, établi par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....	5
I.1 Présentation du service	5
I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés.....	7
I.3 Volumes facturés	8
I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]	8
I.5 La station d'épuration.....	18
I.6 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève	26
I.7 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2020	28
I.8 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB	31
I.9 Communication/Sensibilisation	33
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	34
I.10 La tarification et les frais d'accès au service	34
I.11 La facture d'eau.....	36
I.12 Montant des recettes du service.....	39
II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA].....	40
III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	40
III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).....	40
III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).....	41
III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).....	43
III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4).....	43
III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.	44
III.6 Amortissement réalisés	52
III.7 Programmes pluriannuels de travaux.....	52
IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	53
IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]	53
V COUT D'EXPLOITATION 2020.....	53

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'ensemble du territoire du SICTEUB

Annexe 2 : Inventaire des Points Noirs du système de transport du SICTEUB

Annexe 3 : Synoptique des postes de relevage du SICTEUB

Annexe 4 : Inventaire des opérations de Travaux Divers

Annexe 5 : Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières sur Oise

Annexe 6 : Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

Annexe 7 : Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du système d'assainissement du SICTEUB,

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 21 communes (14 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 56 184 habitants dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2017). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

Département du Val d'Oise (14) :

ASNIERES SUR OISE
BELLEFONTAINE
CHAUMONTEL
FOSSES
JAGNY SOUS BOIS
LASSY
LE PLESSIS LUZARCHES
LUZARCHES
MARLY LA VILLE
NOISY SUR OISE
SAINT WITZ*
SEUGY
SURVILLIERS
VIARMES

Département de l'Oise (7) :

COYE LA FORET
LA CHAPELLE EN SERVAL
PLAILLY
PONTARME
MORTEFONTAINE
ORRY LA VILLE
THIERS SUR THEVE

* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

Composition du bureau syndical

La composition du bureau est la suivante :

Président :	M. Daniel DESSE	Viarmes
1 ^{er} Vice-Président :	M. André SPECQ	Marly la Ville
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Henri POIRIER	Anières sur Oise
3 ^{ème} Vice-Président :	M. François DESHAYES	Coye-la-Forêt

Membres du bureau :	M. Jacques ALATI	Seugy
	M. Patrick FAUVIN	Le Plessis-Luzarches
	M. Michel MANSOUX	Luzarches
	M. Jean-Noël DUCLOS	Bellefontaine
	M. Eric GUEDON	Survilliers
	M. Jacques GAUBOUR	Chaumontel
	M. Jean-Michel BUISSON	Orry-la-Ville
	M. Jacques FABRE	Mortefontaine
	M. François MONNEINS	Plailly
	M. Etienne BIRCHE	La Chapelle-en-Serval

I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Commune	Population	Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m ³)		Volume assujetti (m ³)	
	Totale	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Asnières-sur-Oise	2 686	1 106	1 118	1 051	1 046	137 857	119 091	113 046	106 463
Bellefontaine	492	173	175	166	172	24 395	33 843	23 841	31 530
Chaumontel	3 316	1 400	1 451	1 321	1 410	173 710	155 976	118 553	133 360
Coye-la-Forêt	4 134	1 617	1 627	1 568	1 572	179 421	194 509	154 532	193 791
Fosses	9 744	3 089	3 169	3 060	3 152	383 239	411 501	380 779	393 592
Jagny-sous-Bois	260	126	126	116	116	11892	11654	10835	10568
La Chapelle en Serval	3 225	1 134	1 143	1 116	1 143	163 545	154 692	142 601	138 090
Lassy	179	71	74	65	68	8 468	16 338	8 085	16 622
Le Plessis-Luzarches	137	76	77	68	69	6 152	8 516	5 032	5 268
Luzarches	4 620	1 664	1 681	1 566	1 536	304 617	229 368	218 893	217 977
Marty-la-Ville	5 721	2 064	2 080	1 956	1 976	237 960	264 933	219 507	233 695
Mortefontaine	883	272	273	245	239	31 698	27 044	26 106	24 661
Noisy-sur-Oise	669	272	273	245	239	31 698	27044	26 106	24661
Orry-la-Ville	3 434	1 456	1 551	1 321	1 384	158 806	143 875	141 286	122 644
Plailly	1 828	724	734	698	696	226 337	182 797	182 932	155 066
Pontarmé	837	367	361	341	328	39 565	37 627	36 190	35 498
Saint-Witz (Z.I.)*	2 488	34	34	25	25	44 456	48 501	38 939	41 614
Seugy	1 013	417	427	416	417	37 195	45 351	36 123	45 429
Survilliers	4 196	1 062	1 076	1 032	1 027	169 293	188 932	161 623	180 363
Thiers-sur-Thève	1 082	471	474	452	453	44 787	40 814	43 259	38 366
Viarmes	5 240	2 120	2 152	1 999	1 988	249 613	244 701	226 614	218 617
TOTAL	56 184	19 589	19 404	18 711	18 462	2 652 812	2 548 409	2 304 047	2 194 556

I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 278 328	2 451 135	0.0758

I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement. Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB a été modifié en 2018 et intègre les prescriptions techniques relatives à certaines catégories d'assimilés domestiques.

En 2020, 38 contrôles ont été réalisés chez les assimilés et non domestiques, dont 24 ont abouti en arrêtés d'autorisation de rejet. La plupart des établissements contrôlés ont obtenu des arrêtés de rejet de long durée (7 ans) et 8 des arrêtés de courte durée (1 an), car il y a des travaux de mise en conformité à réaliser.

La crise sanitaire explique en partie la difficulté pour prendre rendez-vous avec les industriels qui ont dû arrêter leurs activités temporairement.

La campagne de micropolluants, qui sera réalisée dans le réseau d'assainissement en 2021 dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement du SICTEUB, apportera des informations sur les sources potentielles de pollution et les zones et activités à contrôler en priorité. Il faut cependant prendre en compte que les apports de micropolluants peuvent être aussi diffus et provenir également d'apports domestiques ou de ruissellements urbains.

Suite à la demande la DRIEE l'arrêté d'autorisation de rejet des assimilés domestiques et non domestiques a été actualisé pour considérer la réglementation concernant les micropolluants.

Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient 287 km de réseaux communaux gravitaires, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25.5 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 287 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires et deux déversoirs d'orage sur la commune de Coye la forêt.

Les effluents provenant des 21 communes du Syndicat sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 29 postes de relevage dont 26 télésurveillés (23 postes de refoulement, 6 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en Annexe 1).

Mode d'exploitation

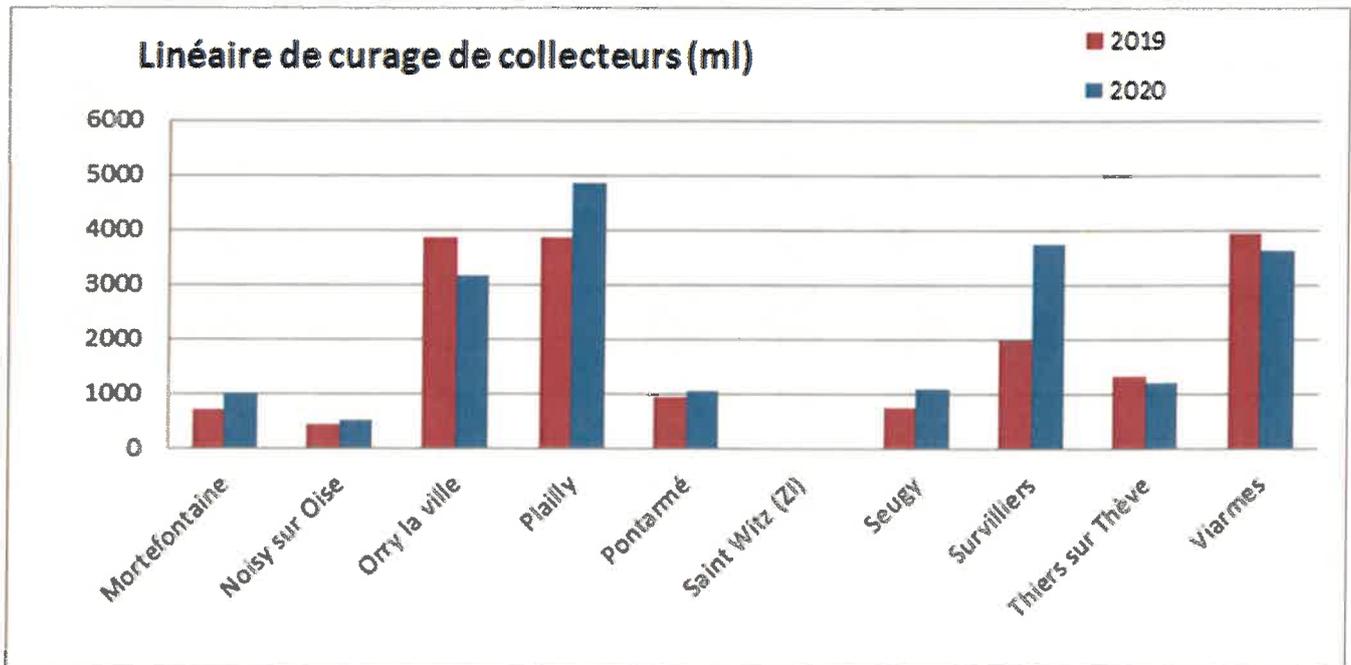
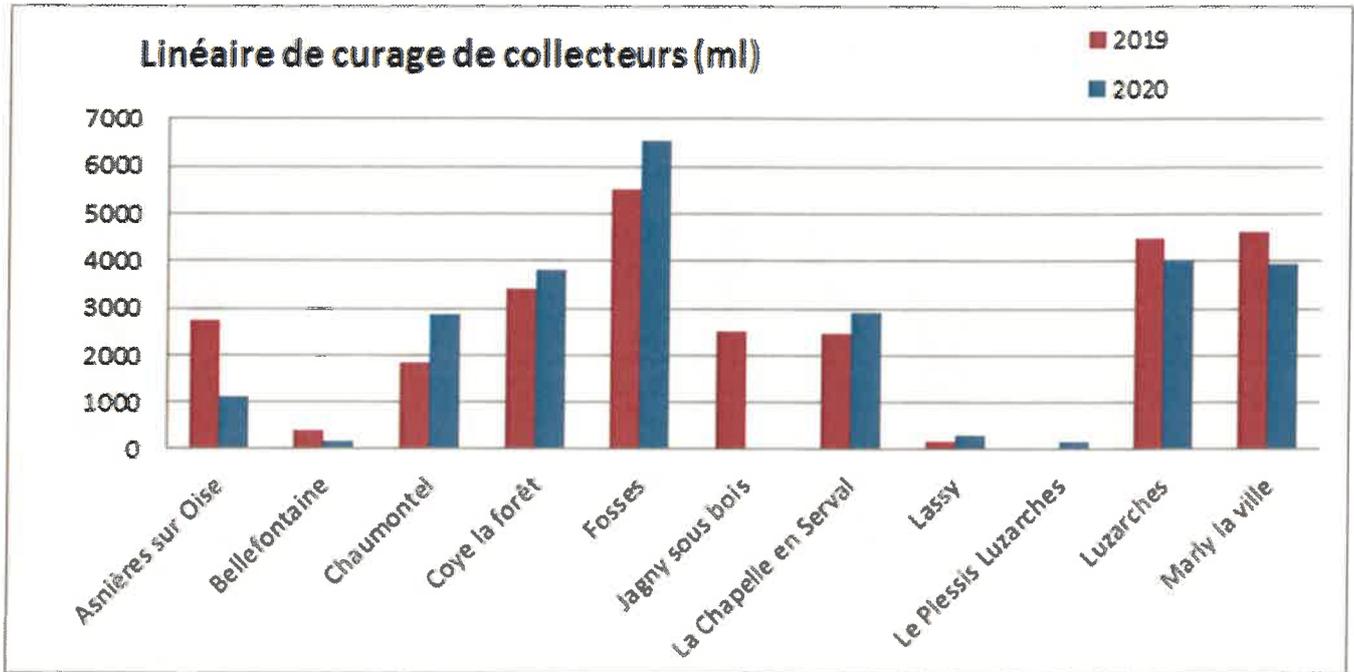
Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

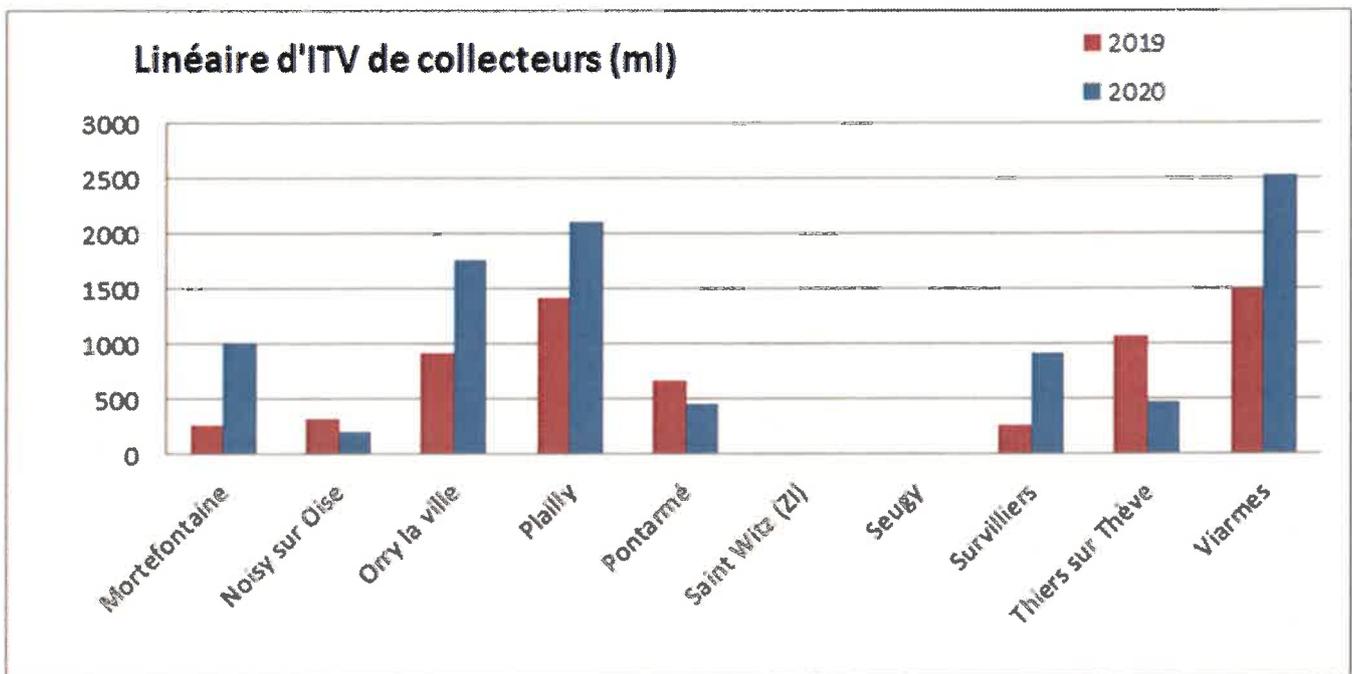
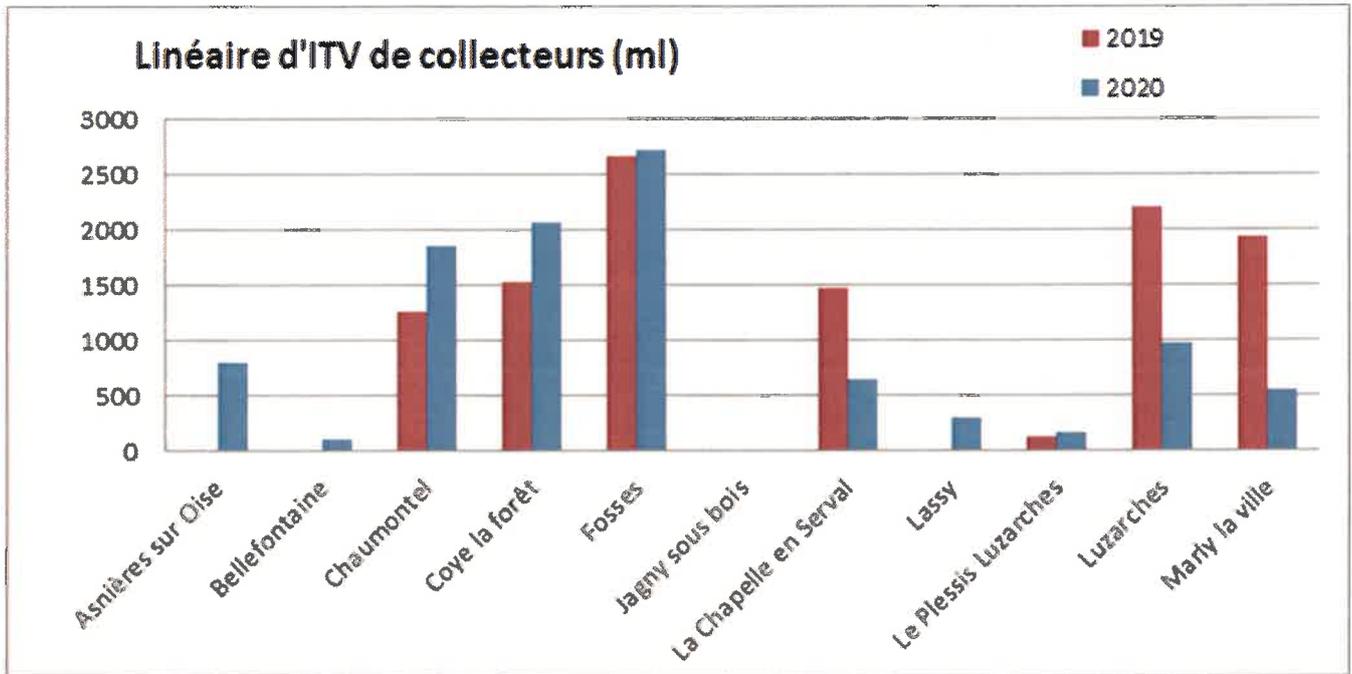
- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et sur les unités de traitement de l'H₂S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2018-2021) et notifié le 28 février 2018 à Suez Eau France pour un montant hors taxe de **8 395 900,45 €**. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un **montant annuel de travaux de 754 515 € HT**.
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 23 Mai 2016 pour une durée de trois ans et huit mois (**Pour un montant annuel de travaux de 558 501,45 € HT**).

I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB

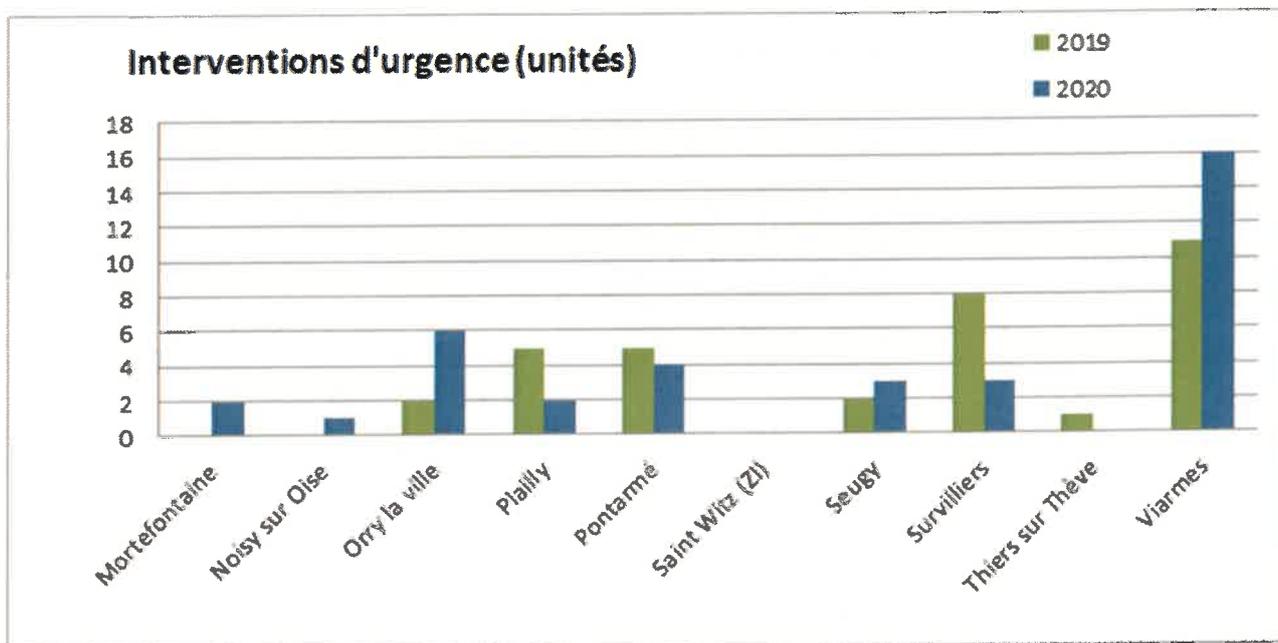
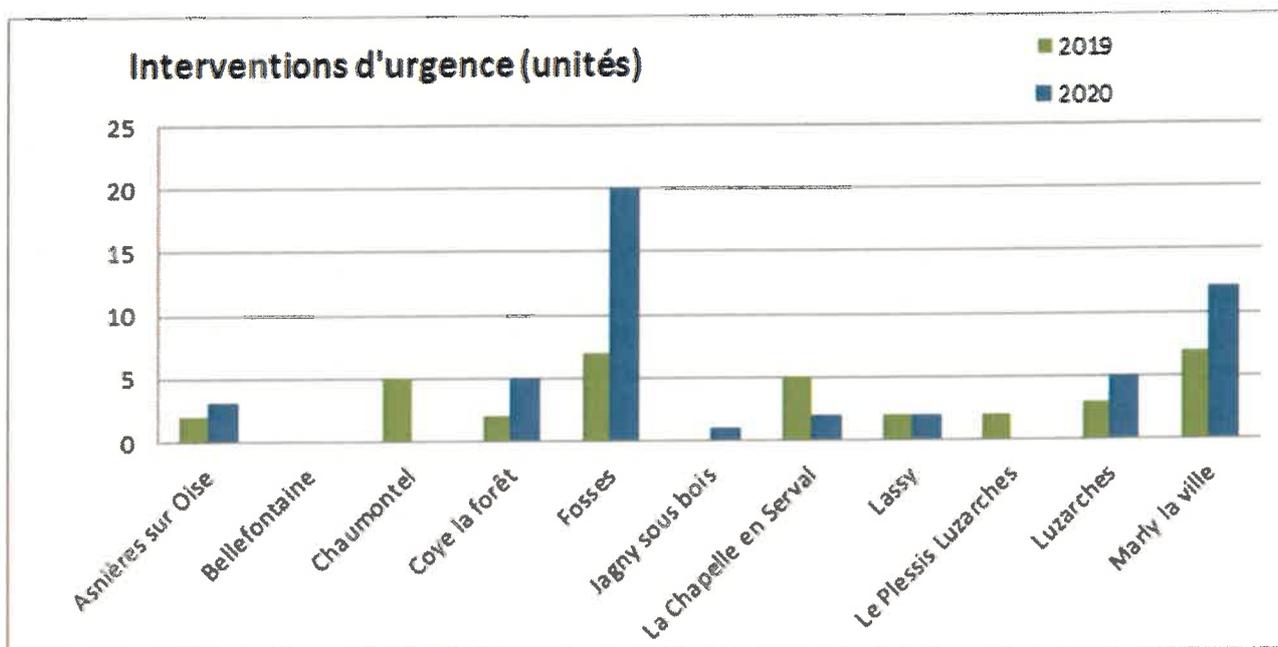
Le tableau ci-après présente les travaux d'entretien annuel de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2020.

	Réseaux gravitaire (ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Curage 2020		ITV 2020		Branchements		Inter d'urgence
			Linéaire (ml)	%	Linéaire (ml)	%	Curage	ITV	
Asnière-sur-Oise	14 067	1 324	1 131	8.0	803	5.7	35	35	3
Bellefontaine	2 952	120	177	6.0	117	4.0	3	0	0
Chaumontel	12 613	180	2 882	22.8	1 860	14.7	0	0	0
Coye-la-Forêt	17 528	0	3 830	21.9	2 076	11.8	8	8	5
Fosses	28 324	0	6 556	23.1	2 726	9.6	5	3	20
Jagny-sous-Bois	1 798	240	0	0.0	0	0.0	0	0	1
La Chapelle en Serval	12 840	0	2 891	22.5	656	5.1	4	4	2
Lassy	963	0	310	32.2	310	32.2	0	0	2
Le Plessis-Luzarches	1 319	0	170	12.9	170	12.9	5	5	0
Luzarches	22 159	629	4 044	18.2	977	4.4	44	44	5
Marly-la-Ville	24 476	205	3 966	16.2	552	2.3	0	0	12
Mortefontaine	3 389	112	1 017	30.0	1 017	30.0	0	0	2
Noisy-sur-Oise	3 798	542	518	13.6	204	5.4	0	0	1
Orry-la-Ville	18 860	0	3 157	16.7	1 765	9.4	8	8	6
Plailly	13 490	237	4 854	36.0	2 120	15.7	0	0	2
Pontarmé	4 735	80	1 025	21.6	465	9.8	3	0	4
Saint-Witz	59	0	0	0.0	0	0.0	0	0	0
Seugy	5 625	0	1 071	19.0	0	0.0	0	0	3
Survilliers	11 858	300	3 750	31.6	914	7.7	9	9	3
Thiers sur Thève	5 520	113	1 207	21.9	477	8.6	6	6	0
Viarmes	22 997	0	3 638	15.8	2 546	11.1	6	6	16
SOUS-TOTAL	229 370	4 082	46 194	20.1	19 755	8.6	136	128	87
SICTEUB (intercommunal)	25 406	18 334	0	0.0	0	0.0	0	0	0
TOTAL	254 776	22 416	46 194	18.1	19 755	7.8	136	128	87





Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux (20% de curage et 8% d'inspections télévisées par an)



Les services techniques du SICTEUB et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et postes**. Dans le cadre du marché d'entretien, **36 points noirs** font l'objet d'interventions préventives spécifiques ou d'une attention particulière en 2020. L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

Le nombre de réclamations faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **65 plaintes pertinentes pour l'année 2020**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc.

Postes de relèvement et refoulement

Le patrimoine d'assainissement collectif du SICTEUB est composé de 29 postes de relevage : 6 postes de relèvement et 23 postes de refoulement. (Synoptique des postes de relevage en [Annexe 3](#))

Un programme d'exploitation est validé annuellement entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d'entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

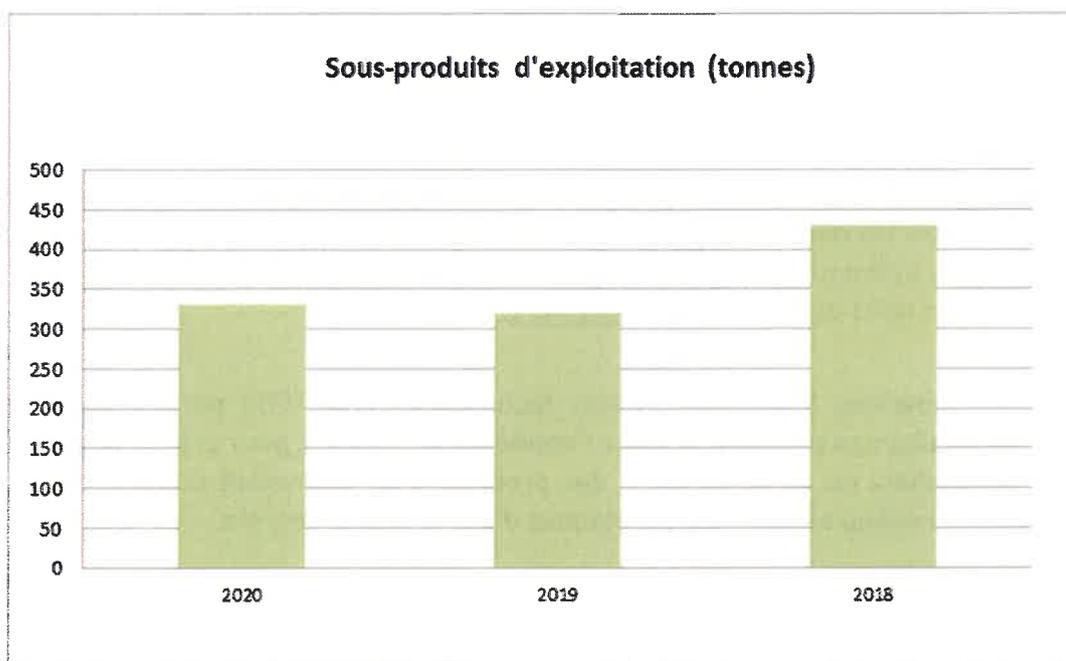
En 2020, **42 interventions** sur les postes ont fait l'objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d'entretien et d'exploitation des postes. Aussi **5 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...). En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 7 postes disposent d'un trop plein dont 7 équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24 et de mesure de niveau par sonde (permettant l'évaluation du volume déversé).

Le **volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2020** lors de fortes précipitations est de **716 m³** (aucun déversement dû à un dysfonctionnement d'ouvrage n'a été répertorié sur l'année 2020).

Gestion des sous-produits de l'exploitation du système de transport :

Sur l'année 2020, les sous-produits issus de l'exploitation du système de transport des effluents représentent un poids total de 331,39 Tonnes, répartis comme suivant :

Siphons	9,66	Déchets de dégrillage	10,8
Postes communaux	50,14	Réseaux	31,24
Postes intercommunaux	214,36	Charbon actif	0,88
Bassin d'orage	13,76	Hydrocarbure	0,55
		TOTAL DECHETS	
			331,39 tonnes



Consommations d'énergie :

n° poste	Commune	Consommation d'énergie (kW/an)		Ecart 2020/2019
		2019	2020	
PRI0	La Chapelle en Serval	77 393	71 844	0.93
PRI1	La Chapelle en Serval	13 814	6 183	0.45
PRI2	Orry-la-Ville	Poste Supprimé		
PRI3	Pontarmé	51 908	52 091	1.00
PRC4	Pontarmé	284	740	2.61
PRI5	Thiers-sur-Thève	3 496	2 864	0.82
PRC6	Thiers-sur-Thève	579	915	1.58
PRI7	Mortefontaine	42 288	37 289	0.88
PRC8	Mortefontaine	445	507	1.14
PRC9	Plailly	1 386	1 239	0.89
PRC10	Survilliers	1 194	1 435	1.20
PRC11	Marly-la-Ville	386	366	0.95
PRC12	Marly-la-Ville	2 156	2 538	1.18
PRC13	Bellefontaine	526	533	1.01
PRC14	Jagny-sous-Bois	701	786	1.12
PRC15	Luzarches	8 573	8 516	0.99
PRC16	Luzarches	610	519	0.85
PRC17	Chaumontel	1 621	1 810	1.12
PRC18	Chaumontel	1 144	942	0.82
PRC19	Asnières-sur-Oise	4 377	5 832	1.33
PRC20	Noisy-sur-Oise	865	1 994	2.31
PRC21	Noisy-sur-Oise	6 542	5 789	0.88
PRC22	Plailly	722	1 105	1.53
PRC23	Plailly	616	836	1.36
PRC24	Luzarches	2 054	2 455	1.20
PRC25	La Chapelle en Serval	447	460	1.03
PRC26	Orry-la-Ville	216	232	1.07
PR5	Orry-la-Ville	127 147	125 106	0.98
PR7	Coye-la-Forêt	82 325	85 084	1.03
PR8	Coye-la-Forêt	176 382	202 990	1.15
		610 197	623 000	1.02

Heures de pompage :

		Heures de pompage				
n° poste	Commune	2019		2020		Ecart 2020/2019
		P1	P2	P1	P2	
PRIO	La Chapelle en Serval	387	1 282	599	675	0.76
PRI1	La Chapelle en Serval	267	373	0	223	0.35
PRI2	Orry-la-Ville	Poste Supprimé				
PRC4	Pontarmé	73	124	135	257	1.99
PRI5	Thiers-sur-Thève	740	564	672	431	0.85
PRC6	Thiers-sur-Thève	181	198	317	322	1.69
PRI7	Mortefontaine	1 514	1 639	1 301	1 442	0.87
PRC8	Mortefontaine	88	86	83	124	1.19
PRC9	Plailly	431	289	365	394	1.05
PRC10	Survilliers	142	201	161	220	1.11
PRC11	Marly-la-Ville	35	11	25	26	1.11
PRC12	Marly-la-Ville	812	866	776	1 394	1.29
PRC13	Bellefontaine	36	37	32	45	1.05
PRC14	Jagny-sous-Bois	119	92	112	108	1.04
PRC15	Luzarches	1 032	1 038	1 010	1 057	1.00
PRC16	Luzarches	85	91	75	61	0.77
PRC17	Chaumontel	410	923	499	1 034	1.15
PRC18	Chaumontel	653	814	220	711	0.63
PRC19	Asnières-sur-Oise	856	827	1 306	1 038	1.39
PRC20	Noisy-sur-Oise	142	132	422	296	2.62
PRC21	Noisy-sur-Oise	556	510	610	518	1.06
PRC22	Plailly	321	384	466	601	1.51
PRC23	Plailly	205	190	306	320	1.58
PRC24	Luzarches	626	558	859	639	1.27
PRC25	La Chapelle en Serval	55	61	64	56	1.03
PRC26	Orry-la-Ville	27	28	31	31	1.13
		9 711	11 229	10 446	12 023	1.07

n° poste	Commune	2019			2020			Ecart 2020/2019
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PRI3	Pontarmé	40	24	4310	455	18	3641	0.94
PR5	Orry-la-Ville	926	960	912	1994	1290	1187	1.60
PR7	Coye-la-Forêt	1304	2375	2333	2301	2976	3030	1.38
PR8	Coye-la-Forêt	2596	3926	4276	2998	4492	5324	1.19

Travaux divers et de petites réparations sur le système de transport :

En 2020, **68 interventions** sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...).

Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 4.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir :

- Le contexte COVID-19 a conduit, lors du premier confinement, à réduire l'entretien courant des ouvrages au strict minimum : curages mensuels des postes de relevage intercommunaux maintenus et interventions curatives uniquement pour le reste du système de transport. Ceci étant, nous pouvons constater que le nombre d'interventions d'urgence à été relativement bien maintenu entre 2019 et 2020. De même l'énergie consommée par l'ensemble des postes de relevage est restée stable,
- Géolocalisation du collecteur intercommunal de la vallée de l'Ysieux à travers la zone humide de Fosses /Bellefontaine. Collecteur majeur du SICTEUB, il présente des contraintes d'accès importante (zone boisée marécageuse classée). Le géoréférencement des regards va permettre au SICTEUB de mieux maitriser son implantation pour optimiser ses interventions.
- Poursuite de la télésurveillance des ouvrages. Tous les postes intercommunaux et une très grande majorité des postes communaux sont télésurveillés. Fin 2020, seuls 4 petits postes communaux ne sont pas télésurveillés par la Gestion Centralisée du SICTEUB. L'objectif étant une télésurveillance de l'intégralité des postes de relevage pour fin 2021,

I.6 La station d'épuration

Description

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à Suez Eaux France depuis le 1^{er} janvier 2018. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêté du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 5.



Panorama de la station (bâtiment d'exploitation, bassin d'orage, et clarificateur n°2)

Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1^{ère} partie du tableau.

En 2^{ème} partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définies au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté interpréfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et l'arrêté complémentaire de 25 juin 2018.

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

Caractéristiques générales							
Milieu récepteur du rejet :		L'Oise - Eau douce de surface					
Capacité nominale							
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)						
DBO ₅	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Débit de référence : 18480 m ³ /jr							
Débit de pointe par temps sec : 800 m ³ /h							
Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m ³ /h							
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	10	15	80	70			20 N
Pt	1,5	2	80	80			4 P

Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

NB : un lexique présenté à l'annexe 9 donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

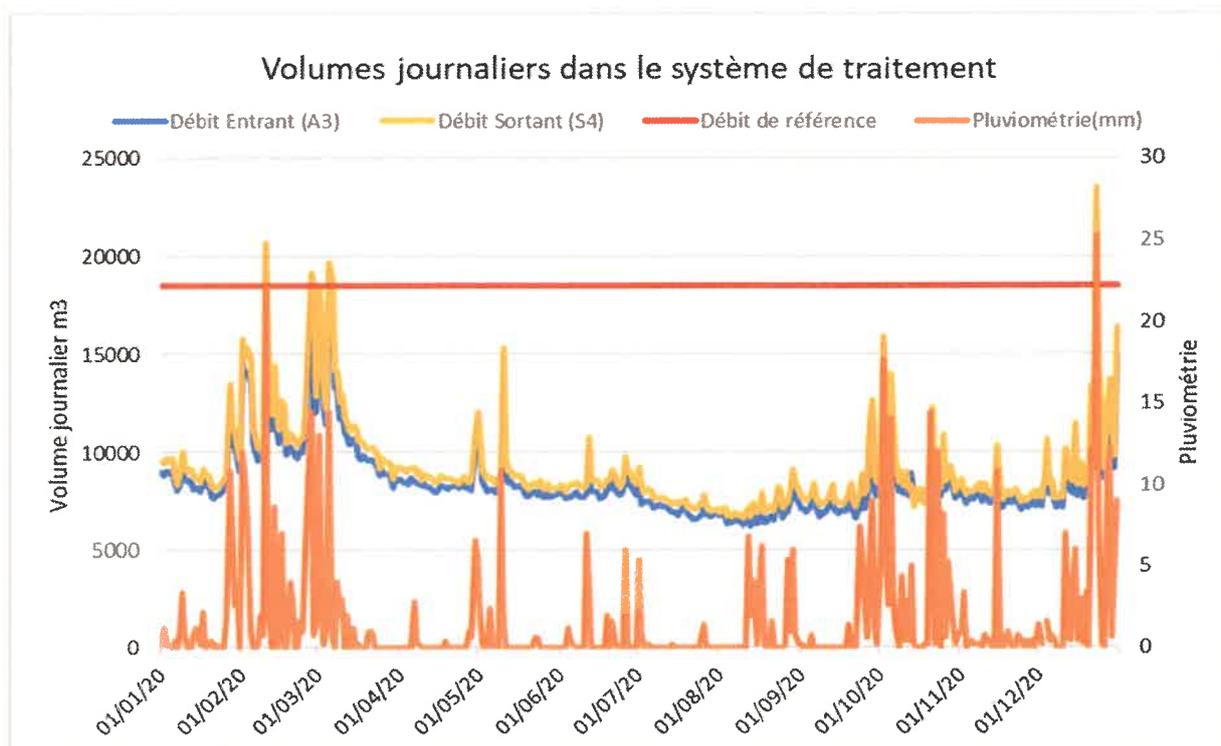
Débits

Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau enregistrés en entrée et en sortie de station.

Mois	Volume entrant A3 m ³	Volume sortant A4 m ³	Volume bypassé A5 m ³	Pluviométrie mm
janv.-20	269 035	287 140	0	38,24
févr.-20	344 455	375 324	0	117,88
mars-20	341 045	365 861	0	46,63
avr.-20	252 735	267 511	0	17,42
mai-20	257 984	274 120	0	19,02
juin-20	240 599	256 323	0	22,82
juil.-20	218 605	233 638	0	9,01
août-20	210 171	225 340	0	38,63
sept.-20	223 275	242 010	0	35,03
oct.-20	276 467	291 271	0	117,89
nov.-20	226 662	240 290	0	22,02
déc.-20	298 953	320 038	0	134,11
Total	3 159 986	3 378 866	0	618,70
Moyenne	263 332	281 572	0	51,56

Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration

Le débit d'eaux brutes en entrée de station d'épuration a présenté une moyenne de 8 634 m³/jour, soit 47 % du débit référence (18 480 m³/jour). Les fluctuations s'expliquent principalement par les départs en vacances, surtout en août. Le débit maximal atteint a été enregistré le 23/12/20 (23 470 m³). Il dépasse le débit de référence de 18 480 m³/j. La charge hydraulique sortante sur l'année 2020 (3 378 866 m³), est en hausse de 4,2 % comparé à 2019 (3 242 115 m³). Le cumul de la pluviométrie mesurée est de 619 mm. En 2020, il n'y a pas eu de bypass de la station, à l'exception des interventions où l'exploitant a effectué un étalonnage de la sonde et pour cela il a simulé des débits peu significatifs (1 m³).



Volumes entrant, sortant et débit de référence et pluviométrie sur la station.

Matières de vidange

En 2020, il n’y a eu pas de dépotage de matières de vidange dans la station d’épuration. Lors du contrôle du système de traitement des eaux usées d’Asnières-sur-Oise le 16 septembre 2020, la DRIEE, a demandé de mettre en place un suivi sur les nitrites, nitrates et l’azote, en plus des analyses déjà existantes (MES, DCO, DBO5, NTK, P total).

Résultats d’autosurveillance

Les résultats des mesures réalisées sur l’eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale.

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2020	8 634	2 391	1 951	5 360	618
% Nominal	46%	31%	51%	49%	64%

Pourcentages d'utilisation de la station en 2019 par rapport à sa capacité nominale

L’arrêté du 21 juillet 2015 et l’arrêté d’autorisation de reconstruction de la station d’épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l’eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté. Les analyses sur l’eau traitée montrent aussi que la station est conforme avec les rendements obligatoires.

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...					Rédhib.	Conformité
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés		
DBO5	mg(O2)/L	1950	3,89491	35,1	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	5360	27,5	250	95%	104	104	104	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	2391	3,49898	31,7	99%	104	104	104	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	1660	3,98836	35,5	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	471	0,94812	8,45267	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
NTK	mg(N)/L	618	2,99879	26,7	96%	52	56	56	0	6	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,98668	0		104	104	104	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	63,5	1,05484	9,52253	85%	52	56	56	0	6	0	OUI
Température eau	°C		16,6			104	104	104	0	9	0	OUI

Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé et aucun paramètre n'a dépassé les valeurs réductrices.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale **OU** un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

Consommation électrique

La consommation électrique 2020 (2 568 898 kWh) est en baisse par rapport à l'année 2019 (2 732 620 kWh) et depuis 2016.

	Energie électrique (KW)
2016	2 895 715
2017	2 782 305
2018	2 773 915
2019	2 732 620
2020	2 568 898

Comparaison des consommations électriques de la station d'Asnières depuis 2016

Déchets produits

Le tableau ci-dessous présente les quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année 2020, qui sont légèrement supérieures à celles de 2019. Le curage du poste de relevage, opération d'entretien très importante, a eu lieu en 2020 et il a permis l'évacuation de sous-produits accumulés à l'entrée de la station.

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en masse ou volume (préciser l'unité)	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.
Refus de dégrillage (S11)	24,32 t	Usine d'incinération SPAT à Saint-Maximin (CET)
Sables (S10)	18,3 t	SPAT à Saint-Maximin (CET) TRASABLE à Gennevilliers
Huiles / Graisses (S9)	0,60 t (Huiles) 1,56 t (Graisses)	Huiles- CHIMIREC 1 Rue de la luzernière 93440 DUGNY Graisses- SUEZ ORGANIQUE à Bury

Sous-produits évacués de la station d'Asnières

Surveillance de la présence de micropolluants

Une campagne d'analyse de micropolluants dans les réseaux des eaux usées sera réalisée en 2021 dans le cadre de la recherche et de la réduction/suppression des micropolluants dans les systèmes d'assainissement (RSDE) au sens de la note technique du 12 août 2016. Elle vise à réaliser le diagnostic amont des stations de traitement des eaux usées urbaines (STEU) qui présentent des substances significatives identifiées lors des campagnes de prélèvements 2018 (RSDE) provenant de différents apports. Les résultats permettront visualiser les zones plus pourvoyeuses de micropolluants et la réalisation d'un plan d'actions de prévention ou de réduction de micropolluants à l'échelle du territoire du SICTEUB en fonction des zones prioritaires.

Les micropolluants qui ont été identifiés dans la station d'Asnières sur Oise, comme présents en quantité significative en entrée ou en sortie de la station, dans la campagne RSDE 2018-19, sont les suivants :

- Pesticides/Insecticides : la cyperméthrine, et les organétains (Tributylétain cation et le Triphénylétain cation).
- Industrie chimique : le DEHP, le Monobutylétain cation, le Dibutylétain cation, pour la famille des Alkylphénols, les Nonylphénols (le NP1OE et NP2OE).
- Hydrocarbures : famille des HAP, le benzo(a)Pyrène, le Benzo(b)Fluoranthène, le Benzo(k)Fluoranthène et l'Indeno(1,2,3-cd)Pyrène, Benzo(g,h,i)Pénilène;

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage
- Les analyses réglementaires des boues
- Le compostage des boues
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

La production de boues se mesure en :

Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité

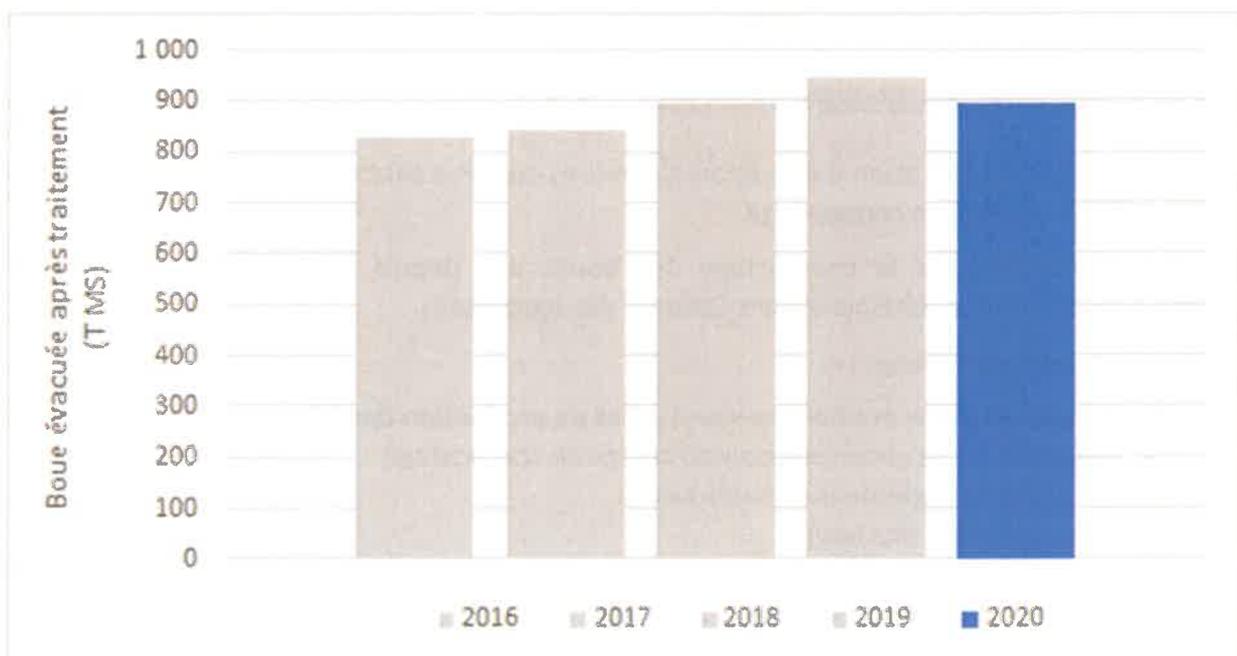
- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

Le tonnage de boues évacuées en 2020 est de 4 108 tonnes soit un tonnage en légère baisse comparé à celui évacué en 2019 (4 364 t), tonnage en corrélation avec la charge entrante (boues produites en théorie : 917 T de MS; boues extraites : 897 T de MS).

Comme expliqué précédemment, la boue est constituée d'eau et de matières sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité alors que le pourcentage de matières sèches représente la siccité. La siccité mesurée par le laboratoire Aurea en sortie de centrifugeuse est de 21,9 % en moyenne annuelle 2020, soit en légère hausse comparé à 2019 (21,7 %).

Les tableaux ci-dessous présente la production de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et les centres de traitement et l'évolution du tonnage de boues sèches depuis 2016.

Destination	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Compostage	854,6	95	Terralys (Suez Organique) SIRET : 34530688000203 Site Fertilais La Raperie RN 330 60950 Ermenonville
Compostage	42,6	5	Bioval Environnement SIRET : 87977083200019 21 rue de l'Épine 80240 VILLERS FAUCON



Evolution du tonnage de boues sèches évacuées de la station d'Asnières depuis 2016

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 6.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir

Cette année encore, des améliorations ont été apportées à la station en termes d'environnement et de sécurité :

- La consommation électrique 2020 (2 568 898 kWh) est en baisse par rapport à l'année 2019 (2 732 620 kWh).

- Amélioration de la sécurité : Une potence murale et un palan électrique sur rail ont acquis en 2020 pour la manipulation des garnitures mécaniques dans le local désodorisation. Une potence sur mesure a été installée pour faciliter la manipulation des dégrilleurs fins.

Un système de détection d'incendie a été installé dans les locaux plus sensibles de la station et un mode secours hors automate pour la partie biologie a été mis en place également.

- Optimisation du traitement du Phosphore : le traitement chimique du phosphore a été nécessaire à cause des pollutions reçues dans la station. Un réglage manuel de l'injection de $FeCl_3$ a été réalisé en fonction des entrées, des sorties et le temps de séjours dans la bêche. La consommation de $FeCl_3$ en 2020 est en baisse (50%) par rapport à l'année 2019. Le SICTEUB et son exploitant évalueront le besoin d'installer un débitmètre électro-magnétique dans le coffret de $FeCl_3$ afin de vérifier le taux de traitement du phosphore. Les mesures seront reportées sur le poste de supervision TOPKAPI.

Des projets d'améliorations pour 2021 :

- Amélioration de la sécurité et du suivi du système d'assainissement : La mise à jour de l'analyse des risques et défaillances et la mise en place du Diagnostic Permanent du système d'assainissement sont prévues pour l'année 2021.

- Consommation électrique : un devis a été demandé pour l'installation des panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation électrique de la station et le bâtiment administratif.

- Optimisation des ateliers de déshydratation : une sonde de siccité a été acquise en 2020 pour avoir plus des données concernant la déshydratation des boues, permettant optimiser le traitement de la boue, le remplissage des bennes et la réduction des couts de transport et traitement. Les données récupérées par cette sonde seront analysées pendant le 1^{er} semestre 2021 afin d'évaluer potentielles améliorations.

- Etude REUT : pour la réutilisation des eaux traitées de la station.

- Optimiser le remplissage des bennes : Etudier le remplacement des variateurs des centrifugeuses pour avoir accès.

I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



Ce collecteur de transfert des effluents le long de la rivière THEVE entre la commune d'Asnières-sur-Oise et la commune de Plailly se décompose en trois phases :

Phase 1 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre la station d'Asnières sur Oise et la station de Coye-la-Forêt. Ce tronçon a été mis en service en septembre 2012 ; les effluents de Coye-la-Forêt sont traités dorénavant à Asnières-sur-Oise. Deux postes de refoulement ont été construits (PR7 sur le chemin des vaches et PR8 sur la route des Princes à Coye la forêt), ces deux ouvrages sont équipés dans un premier temps que des bâches temps sec.

Les bâches temps de pluie ont été mises en service en fin d'année 2018.

Phase 2 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre le poste PR7 sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration chemin des vaches à Coye-la-Forêt et le lavoir route de Montgrésin à Orry-la-ville. Cette phase découpée en 4 lots, est en cours de réalisation. Les ordres de service de démarrer les travaux pour les lots 1 et 2 ont été délivrés en décembre 2014. L'ordre de service pour le lot 3 a été délivré le 7 décembre 2015 pour un démarrage des travaux le 11 janvier 2016. L'ordre de service du lot 4 a été délivré le 05 septembre 2016 pour un démarrage des travaux le 19 septembre 2016.

Le tracé de la canalisation d'une longueur de 6,5 km environ, traverse gravitairement la propriété du château de Coye-la-Forêt, chemine sous la route des étangs de Commelles avant d'être en refoulement sous la route forestière le long des étangs pour arriver au poste de refoulement PR5 en sortie de la route Manon. Sur la partie amont le collecteur gravitaire traverse la propriété du moulin d'Orry-la-ville, passe sous la route du moulin jusqu'au cimetière avant de redescendre vers le poste de refoulement PRI2 proche du lavoir d'Orry-la-ville. Ce poste de refoulement PRI2 existant sera démolit et sa surverse vers le ru du lavoir supprimée.

Un dossier réglementaire a été déposé pour instruction aux services de l'état, dans le but d'obtenir les arrêtés d'autorisation de la préfecture de l'Oise et du Ministère de l'Ecologie. Le premier a été obtenu le 27 octobre 2014 et le second le 03 février 2015.

Le permis de construire du poste de relevage PR5 (lot4) a été déposé en mairie d'Orry la ville : le 04 décembre 2014. Celui-ci a été accepté le 1 juillet 2015.

Le permis de démolir du poste PRI2 route de Montgrésin à Orry la ville a été autorisé le 24 novembre 2015.



Arrêté préfectoral d'autorisation de réaliser les travaux de canalisation.

Le Maitre d'œuvre de l'opération est le bureau d'études NALDEO pour un montant hors taxe de **4 447 033,37 € avenant n°1 compris**. Cette mission comprend les volets écologie et architecture.

La société qui réalise les opérations préalables à la réception est la société **SANET**, le montant de sa mission s'élève à **106 694 € hors taxe** pour les lots 1, 2, 3 et à **5 555 € hors taxe** pour le lot 4.

Le lot 1, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm du PR7 au château de la Dame blanche route des étangs de Commelles sur la commune de Coye la forêt, a été confié à la société EIFFAGE pour un montant hors taxe de **2 538 961€**. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 08 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée avec réserve le 08 mars 2016.

La réserve concerne la rupture de la berge de la Thève chez Madame De Savignies lors de la réalisation du passage sous celle-ci. Les discussions entre assurances et experts du MOA, du MOE et de l'entreprise sont toujours en cours. Levée de réserves effectuée le 05 Octobre 2020. Opération terminée et réceptionnée.

Le lot 4, construction du poste de relevage PR5 et équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8 est attribué au groupement d'entreprises VOTP/EIFFAGE pour un montant hors taxe de **3 575 906,50€**. L'ordre de service pour le démarrage des travaux a été délivré le 05 septembre 2016.

Les travaux sont en cours, le poste PR5 a été mis en service en Mars 2019. Le PRI2 a été démoli en Juin 2019, la période d'observation du bon fonctionnement est de 6 mois. La réception du lot n°4 est prévue au premier semestre 2020. Travaux terminés, opération réceptionnée le 05/10/2020.

Phase 2b : Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant la suppression du poste PRI1 et raccordement du boulevard de la Riolette sur le réseau de la rue de Paris sur la commune de La Chapelle-en-Serval.

La mission de Maitrise œuvre a été notifiée le 02 Juin 2020 au bureau d'études **INTEGRALE Environnement** basée à Puisseux-en-France (95) pour un montant de **83 990 € H.T.**

L'AVP a été validé fin 2020. La Phase PRO sera présentée début d'année 2021.

Phase 3a : Réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 3A - Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées place du Château, avenue Georges Delaine et rue Neufmoulins

- MOE: **VERDI Ingénierie** pour **117 662.50 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **Lot 1 entreprise VOTP** pour un montant de **1 364 569.10 € H.T.**
- OPR : **SATER** pour **33 201 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **5 197,50 € H.T.**

Le lot n°1 a été attribué à l'entreprise VOTP pour un montant de 1 364 569.10 € H.T.

Le lot n°2 n'a pas été publié car ce lot sera intégré sur les futurs travaux de la phase 3B du collecteur de la Vallée de la Thève.

Les travaux du lot n°1 démarreront au premier semestre 2021.

I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2020

1) La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue Fernand Piquette, Chemin du Mesnil, avenue de la haute Grève, allées Simoun et Lucie Aubrac à Fosses.

- MOA DELEGUE : **Grand Paris Aménagement (GPA)**
- MOE : **URBATEC**

- Entreprise de Travaux : **COSSON - COLAS**
- OPR : **SATER** pour **41 379 € H.T.**
- Subventions obtenues de l'AESN, du CD 95 et du CRIF
- Coût Global de l'opération : 638 871,20€

Cette opération est en attente de réception.

2) Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal PR5 route Manon à Orry la ville et le centre bourg du hameau de Montgrésin.

- MOE : **VERDI Ingénierie** pour **74 880 € H.T.**
- Entreprises de Travaux :
 - o **Lot 1 (création du collecteur communal du hameau de Montgrésin) l'entreprise UFS** pour un montant de **680 940,95 € H.T.**
 - o **Lot 2 (réalisation du collecteur intercommunal entre le PR5 et le hameau de Montgrésin) groupement d'entreprise VOTP/AXEO TP** pour un montant de **2 137 107 € H.T.**
 - o **Lot 3 (postes de relevage) groupement d'entreprise SADE/CLAISSE** pour un montant de **137 362 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **43 560 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **5 589,80 € H.T.**

L'ordre de service concernant le lot 2 a été délivré le 24 juin 2019. Les travaux du Lot 2 sont terminés.

L'ordre de service du lot 3 a été délivré le 23 Septembre 2019, travaux en cours.

L'ordre de service du lot 1 a été délivré le 05 Juin 2020, travaux en cours.

Réception de l'opération dans sa totalité prévue au second semestre 2021.

3) La réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Vivien et clos Vivien sur la commune de LUZARCHES (95).

- ➔ Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 202ml ;
- ➔ Dépose/repose de 29 branchements particulier EU ;
- ➔ Chemisage structurant du réseau EU de diamètre 200mm sur 267ml;

- MOE: **SEMES** pour **16 285 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **Lot 1 VOTP** pour un montant de **412 222, 50 € H.T.** et **Lot 2 BARRIQUAND** pour un montant de **44 050 € H.T.**
- OPR : **ASUR** pour **14 514 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **1 935 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux de l'opération a été délivré le 25 Juin 2020.

Les travaux sont en cours.

4) La réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la République et route de Giez sur la commune de VIARMES (95).

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

- ➔ Dépose/repose du réseau EU de diamètre 200mm en fonte Intégral sur 276ml ;
- ➔ Dépose/repose de 23 branchements particulier EU ;
- ➔ Chemisage structurant du réseau EU de diamètre 200mm sur 440ml;

- MOE: **EVIA** pour **26 520 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **Lot 1 ATC TP** pour un montant de **510 576,70 € H.T.** et **Lot 2 SUBTERRA** pour un montant de **56 050 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **20 735 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **2 250 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux de l'opération a été délivré le 04 Septembre 2020.

Les travaux sont en cours.

5) Réalisation du collecteur communal d'eaux usées sente de derrière les Murs à Marly-La-Ville (95).

- MOE: **TEST Ingénierie** pour **59 967,64 € H.T.**
- Entreprises de Travaux : **groupement d'entreprises EMULITHE/VOTP** pour un montant de **1 399 691,17 € H.T.**
- OPR : **ASUR** pour **10 082,50 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **3 555 € H.T.**
 - ➔ 835 ml de canalisation gravitaire en fonte de diamètre DN200mm ;
 - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN200mm pour le projet Bouygues Immobilier ;
 - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN150mm ;

L'ordre de service concernant la réalisation de l'opération a été délivré le 04 Mars 2020.

Les travaux sont en cours.

6) Lancement de la mission de Maitrise d'œuvre concernant les extensions de collecteurs communaux d'eaux usées sur diverses communes du Val 'Oise (95) qui comporte :

- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées route de Seugy à Luzarches (65ml environ) ;
- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées sous accotement de la RD317 à Survilliers (70ml environ) ;
- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées place de la Gare à Viarmes (70ml environ).

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 17 Décembre 2019 au bureau d'études **SAFEGE** basé à Nanterre pour un montant de **16 453 € H.T.**

L'AVP a été validé au second semestre 2020. Le PRO sera présente en début d'année 2021.

1.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB

Qu'est-ce qu'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées ?

Un schéma directeur d'assainissement est un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement collectif.

Il vise ainsi à protéger les milieux aquatiques et préserver les usages de l'eau par l'amélioration de l'efficacité du système d'assainissement dans sa globalité, en réduisant les rejets de pollution dans le milieu naturel et en cherchant à garantir son efficacité dans la durée.

Il vise également à optimiser les coûts d'exploitation.

Il s'appuie sur une étude de diagnostic dont les objectifs sont régis notamment par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à l'assainissement collectif.

Lorsque l'étude diagnostique est combinée avec le zonage collectif/non collectif, ce document devient le « schéma directeur d'assainissement des eaux usées » (SDA).

Le schéma directeur d'un assainissement collectif des eaux usées découle d'une « photographie » à un moment donné de ce système d'assainissement tant collectif que non collectif, il a pour vocation de définir des programmes à engager pour parfaire à la connaissance de son patrimoine et à l'amélioration de sa gestion.

Le schéma d'assainissement collectif des eaux usées s'articule autour d'autres documents qui structurent l'assainissement des collectivités territoriales. Outre le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées, deux documents importants structurent l'assainissement des collectivités.

a) Le zonage assainissement « collectif/non collectif » ou zonage « eaux usées » : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans les plans locaux d'urbanisme des communes (PLU), afin de les rendre opposables au tiers. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

b) Le zonage « eaux pluviales » : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. Le zonage pluvial a pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement. Le zonage d'eaux pluviales est également régi par l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et ses prescriptions doivent être intégrées au PLU.

MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES SDA DES 21 COMMUNES DU SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX.

La mise en place des Schémas Directeurs d'Assainissement et des plans de zonage des communes adhérentes au Syndicat date des années 2005-2008, soit une quinzaine d'années. Afin d'identifier les actions proposées dans les programmes de travaux de ces documents, une « Photo » ou « état des lieux » avait été réalisé en phase 1 lors de leurs élaborations.

Afin d'optimiser ces programmes de travaux, aux évolutions du système d'assainissement et de vérifier si ces programmes sont toujours adaptés et cohérents aux besoins d'aujourd'hui, une mise à jour de ces schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage est rendue nécessaire.

Cette opération de mise à jour et d'actualisation des Schémas Directeurs d'assainissement sur les 21 communes a été attribuée au bureau d'études **EGIS EAU**.

- Concernant les communes de l'Oise, cette mission a été notifiée le **21 mai 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **257 345€ht**.
- Concernant les communes du Val d'Oise, cette mission a été notifiée le **30 octobre 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **390 790€ht**.

L'établissement d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, comme sa mise à jour, se déroule en cinq phases distinctes :

Phase 1 : ETAT DES LIEUX, - PREDIAGNOSTIC, cette étape comprend en outre, la description et la compréhension du fonctionnement du système de collecte et de transport, la prise en compte des contextes physiques du périmètre (nature de sol, bassins versants, captages, qualité de l'eau), de la population, de l'activité économique, de l'urbanisation....

Phase 2 : CAMPAGNES DE MESURES DES DEBITS ET CHARGE POLLUANTE DES LIEUX, cette étape comprend les campagnes de mesure sur les réseaux d'eaux usées lors de période de nappe haute et basse, la campagne RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), une campagne de mesure sur les réseaux d'eaux pluviales....

Phase 3 : LOCALISATION DES ANOMALIES ET DYSFONCTIONNEMENT, cette phase prévoit un programme d'inspection télévisées des collecteurs, des tests à la fumée, des enquêtes domiciliaires, une campagne RSDE plus localisée, une modélisation du réseau d'eaux pluviales

Phase 4 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Phase 5 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

AVANCEMENT DE LA MISSION POUR LA MISE A JOUR ET L'ACTUALISATION DES SDA : MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 7 COMMUNES DE L'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Coye la forêt, Orry la ville, La Chapelle en Serval, Pontarmé, Plailly, Mortefontaine et Thiers sur Thève (Seul le plan de zonage des EP sera réalisé sur la commune de Thiers sur Thève, la mise à jour de la partie EU datant de 2018).

**LA PHASE 1 EST ACHEVEE ET LE RAPPORT DE CETTE PHASE 1 A ETE REMIS AU
MOIS D'OCTOBRE 2020 A LA COLLECTIVITE.**

LA PHASE 2 EST EN COURS.

MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 14 COMMUNES DU VAL D'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Chaumontel, Seugy, Luzarches, Lassy, Bellefontaine, Jagny sous-bois, Le Plessis Luzarches, Fosses, Marly la ville, Survilliers et Saint Witz (seule la ZA de Saint Witz est dans le BV de l'Ysieux).

**LA PHASE 1 EST ACHEVEE ET LE RAPPORT DE CETTE PHASE 1 A ETE REMIS AU
MOIS D'OCTOBRE 2020 A LA COLLECTIVITE.**

LA PHASE 2 EST EN COURS

Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place en 2004 un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

Des audits internes ont été réalisés tout au long de l'année 2020 et un audit externe de suivi a eu lieu à la fin de l'année, suite à l'audit de renouvellement de l'année 2019. Les pistes d'amélioration apportées par l'auditeur interne et les commentaires réalisés par l'auditeur externe ont été traités. Il y a eu également des exercices de situation d'urgence.

Le planning d'audits internes 2021 a été réalisé en concertation entre l'animatrice ISO, la responsable RSME et les responsables des domaines concernés. Le deuxième audit de suivi aura lieu également à la fin de l'année 2021.

I.10 Communication/Sensibilisation

➤ **Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise**

À cause de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de visites scolaires en 2020.

➤ **Site internet du SICTEUB**

Il est mis à jour régulièrement et retrace toutes les activités du Syndicat, les faits marquants (événements exceptionnels, travaux en cours), les marchés publics, les recrutements en cours et la politique environnementale du SICTEUB.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

I.11 La tarification et les frais d'accès au service

> Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Suivant la délibération du 12 Décembre 2019, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2020 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	2.10 €
Bellefontaine	2.10 €
Chaumontel	2,10 €
Coye-la-Forêt	2.10 €
Fosses	2.10 €
Jagny-sous-Bois	2.10 €
La Chapelle-en-Serval	2.10 €
Lassy	2.10 €
Le Plessis-Luzarches	2.10 €
Luzarches	2.10 €
Marly-la-Ville	2,10 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1.00 €
Mortefontaine	2.10 €
Noisy-sur-Oise	2.10 €
Orry-la-Ville	2.10 €
Plailly	2.10 €
Pontarmé	2.10 €
Saint-Witz (ZI)	2.10 €
Seugy	2.10 €
Survilliers	2.10 €
Thiers-sur-Thève	2.10 €
Viarmes	2.10 €

Le montant moyen de la redevance est de 2.10€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrierie).

> La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

Le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1^{er} octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.

Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m ²
Logements individuels	16 €/m ²	16 €
La restauration	16 €/m ²	16 €
Les usines	16 €/m ²	16 €
Les installations sportives	16 €/m ²	16 €
Les installations agricoles	16 €/m ²	16 €
Les installations hippiques	16 €/m ²	16 €
Les stations de lavage	16 €/m ²	16 €
Logements collectifs	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m ² x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.

Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.

En ce qui concerne les travaux d'agrandissement jouxtant l'habitation principale, une tarification au m² construit est appliquée, lorsque cet agrandissement est inférieur à 50m².

Pour toute construction de logement neuf inférieur à 50m², une PFAC forfaitaire égale à 50m² est appliquée.

Pour l'année 2020, le SICTEUB a répondu à 233 demandes d'urbanisme (soit une augmentation de 2.6 % par rapport à l'année 2019) dont 131 demandes de permis de construire, 27 certificats d'urbanisme, 16 permis d'aménager et 59 déclarations préalable de travaux.

En 2020, **117 titres de recette ont été émis** concernant le recouvrement de la PFAC pour un montant de 509 723.13 €. L'année 2019, 84 dossiers avaient été traités.

> Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasites détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **124.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2020, **971 contrôles** du séparatif eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **230** étaient « non-conformes ». 126 contre-visites ont été réalisées en 2020 pour des contrôles « non-conformes » antérieurs (dont 25 toujours non conformes à l'issue de la contre-visite)
Soit **43.9 %** des propriétés contrôlées « non conformes » se sont mis en respect du séparatif EU/EP sur l'année 2020.

De plus, sur les 971 contrôles réalisés, **105** correspondent à des visites pour le recouvrement de la PFAC et 23 certificats ont fait l'objet d'une attestation sur l'honneur dans le cadre de la prolongation de la durée de validité de 6 mois.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent **82 134 .23 € HT** pour l'année 2020.

I.12 La facture d'eau

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1^{er} janvier 2020 :

La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020	2,10 €/m ³ ⁽¹⁾ Variable selon les communes (voir tableau page 51)
Part distributeur	(2)
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes ⁽³⁾
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne	Variable selon les communes soit une moyenne de 0,2076 €/m ³
(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes ⁽⁴⁾

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021.

Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2020 et le 1er Janvier 2021			
Commune	Prix pour 120 m ³ (TTC)		Variation
	2020	2021	
Asnières-sur-Oise	608,9	566,0	-7,0%
Bellefontaine	595,1	603,4	1,4%
Chaumontel	605,7	610,3	0,8%
Coye-la-Forêt	349,7	308,2	-11,9%
Fosses	598,7	603,4	0,8%
Jagny-sous-Bois	722,8	729,2	0,9%
La Chapelle en Serval	659,6	616,8	-6,5%
Lassy	595,1	603,4	1,4%
Le Plessis-Luzarches	595,1	603,4	1,4%
Luzarches	629,3	585,9	-6,9%
Marly-la-Ville	608,3	603,4	-0,8%
Mortefontaine	588,3	554,2	-5,8%
Noisy-sur-Oise	329,5	308,2	-6,4%
Orry-la-Ville	662,3	658,6	-0,5%
Plailly	572,1	523,8	-8,4%
Pontarmé	349,7	308,2	-11,9%
Saint-Witz	354,8	308,2	-13,1%
Seugy	595,3	565,1	-5,1%
Survilliers	534,0	497,0	-6,9%
Thiers-sur-Thève	349,7	308,2	-11,9%
Viarmes	603,2	556,1	-7,8%

Le tableau ci-dessous présente la part « assainissement collectif » de la facture d'eau au 31 décembre 2020 pour une consommation type de 120 m³, avec fractionnement du prix suivant la part syndicale et la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Agence.

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2020								
Taux de TVA :	10,0%	10,0%	Ventilation du prix pour 120 m ³			Part syndicale au m ³		
Commune	Part syndicale (€ HT/m ³)*	Redevance pour modernisation des réseaux (€ HT/m ³) - RMR	Part syndicale (€ TTC/m ³)	RMR (€ TTC/m ³)	Prix pour 120 m ³ (€ TTC)	Prix au m ³ (€ TTC/m ³)	Prix (€ TTC/m ³)	% du prix total
Asnière-sur-Oise	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Bellefontaine	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Chaumontel	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Coye-la-Forêt	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Fosses	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Jagny-sous-Bois	2,1000	0,19	277,20	25,08	302,3	2,52	2,31	91,7%
La Chapelle en Serval	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Lassy	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Le Plessis-Luzarches	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Luzarches	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Marly-la-Ville	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1,0000	0,19	132,00	25,08	157,1	1,31	1,10	84,0%
Mortefontaine	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Noisy-sur-Oise	2,1000	0,19	277,20	25,08	302,3	2,52	2,31	91,7%
Orry-la-Ville	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Plailly	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Pontarmé	2,1000	0,19	277,20	25,08	302,3	2,52	2,31	91,7%
Saint-Witz (ZI)	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Seugy	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Survilliers	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Thiers-sur-Thève	2,1000	0,19	277,20	24,42	301,6	2,51	2,31	91,9%
Viarmes	2,1000	0,21	277,20	27,72	304,9	2,54	2,31	90,9%
Minimum						1,31		84,0%
Maximum						2,54		91,9%
Moyenne						2,47		91,1%

I.13 Montant des recettes du service

Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	
Libellés	Montant H.T. 2020
1.1.1.1.1.1	
1.1.1.1.1.1.2 Produits	
Redevances assainissement	4 550 988.47 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	509 723.13 €
Prime pour épuration	0 €
Contrôle du séparatif	82 134.23 €
TOTAL	5 142 845.83 €

II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

[Voir pièce jointe]

III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).

Le 01 et 08 décembre 2014, le SICTEUB a notifié les marchés de réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste PR7 chemin des vaches à Coye la forêt et le lavoir d'Orry la ville (Lots 1 et 2).

Le lot 3, concernant le marché de réalisation d'eaux usées intercommunal du futur poste de refoulement PR5 (route Manon à Orry la Ville) au lavoir d'Orry la Ville, a été notifié le 20 Octobre 2015.

Le lot 4, concernant le marché de réalisation du poste PR5 à Orry la Ville et l'équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8, a été notifié le 5 Septembre 2016.

L'opération comprenant les études préalables de l'opération globale et la réalisation des lots 1, 2, 3 et 4 au 31 décembre 2018 est donc répartie comme suit :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire entre le PR7 à Coye la forêt et le château de la Dame Blanche	2 538 961,24 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire et de refoulement entre le château de la Dame Blanche et le PR5 à Orry la ville.	3 796 361,10 €
AXEO TP	Lot 3 – Conduites gravitaire entre le PR5 et le lavoir d'Orry la ville.	1 568 389.19 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 4 – Réalisation d'un poste de refoulement PR5 et équipement temps de pluies PR7 et PR8.	3 822 112.50 €
POYRY/ AR ARCHITECTE	Mission de Maîtrise d'œuvre	582 087.64 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	123 987.60 €
Cabinet Vaurés	Levés topographiques	14 650.00 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	13 800,00 €
OGE/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	Dans la mission de MOE
COSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	68 928.00 €
SANET	ITV , Test d'Etanchéité et compactage	112 249.00 €
	TOTAL	12 641 526.27 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **59 963.95 € H.T, soit 71 956.74 € T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	232 219€	30%	69 666,00€	MOE conception + levé topographique
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	109 091,00€	50%	54 546,00€	Etude géologique
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	54 947,85€	27%	14 835,92€	MOE conception + levé topographique + Contrôle technique
Conseil Général de l'Oise	Subvention	2 049 200.00€	31%	204 920.00€	MOE + Etudes préalables + Trx
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	6 402 237,00€	30%	1 920 672,00€	Travaux lots 1 et 2 hors OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	52 105.00€	30%	31 264.00€	OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	1 708 689.00€	30%	512 607.00€	Travaux Lot 3
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	3 167 795.00€	30%	950 339.00€	Travaux Lot 4
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	1 921 351,80€	27%	518 764,99€	Travaux
		TOTAL		4 277 614.91€	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2019 sur cette opération s'élève à **3 757 784.44 €**. Aucune subvention perçue au titre de l'exercice 2020.

III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B), qui concernent le raccordement du quartier de la Riolette et la suppression du PRI1 à la Chapelle en Serval.

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

Titulaires	Prestations	Montants HT
Intégrale Environnement	Maîtrise d'oeuvre	83 990.00 €
SPSC	Mission SPS	4 575.00 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	12 959.88 €
Bureau Véritas	Repérage Amiante	3 240.00 €
Emulithe	Détection Amiante	1 890.00 €
JFM NOPI	Détection de réseaux	3 925.00 €
SANET	ITV Compactage étanchéité	4 220.00 €
CSF	Levés topographiques	5 785.00 €
DOMOBAT	Diagnostic Amiante	1 511.00 €
VOTP	Réalisations de sondage	42 654.00 €
	TOTAL	164 749.88 €

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2020 pour cette opération s'élève à **29 821.00 € H.T**, soit **35 785.20 € T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental De l'Oise	Subvention	67 980€	10%	6 780.00€	MOE conception + études
	TOTAL			6 780.00€	

Aucune subvention perçue au titre de l'exercice 2020.

III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A), qui concernent la réalisation d'un collecteur intercommunal eaux usées depuis la rue Jean-Baptiste Santoni jusqu'au PRI5 sur la commune de Thiers sur Thève et la modification et transformation du collecteur eaux usées provenant du Parc Astérix en collecteur eaux pluviales

Titulaires	Prestations	Montants HT
VERDI	Maîtrise d'oeuvre	117 662.50 €
BECD	CSPS	5 197.50 €
Hydrogéotechnique	Etude de sol	20 906.00 €
Diag Bi	Détection Amiante	2 960.00 €
Corbeau	Levé topographique	1 500.00 €
Véritas	Diagnostic amiante	2 105.00 €
VOTP	Sondages	21 318.00 €
CSF	Levés topographiques	4 675.00 €
SATER	OPR	33 201.00 €
	TOTAL	209 525.00 €

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2020 pour cette opération s'élève à **26 584.29 € H.T**, soit **31 901.15 € T.T.C** (incluant les frais de parutions).

III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4).

Au cours de l'année 2018, les études ont été lancées pour les travaux du collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 4), qui concernent la réhabilitation du collecteur eaux usées de la Vallée de l'Ysieux.

Titulaires	Prestations	Montants HT
POLUDIAG	Diagnostic du collecteur eaux usées	4 000.00 €
	TOTAL	4 000.00 €

Il n'y a eu aucun règlement au cours de l'exercice 2020.

III.5 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

Réalisation des travaux d'assainissement du Pré Tison à Coye la Forêt :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	725 872.00€
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, Détection Amiante, étude géotechnique, levé topographique	104 147.15€
	TOTAL	830 019.15€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **822 212.90 € H.T**, soit **986 655.48 € T.T.C**, dont 7 806.25 € HT soit 9 367.50 € TTC sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			154 588.00€	
	TOTAL			154 588.00€	

Aucune subvention n'a été perçue sur l'exercice 2020. Toutes les subventions ont été versées antérieurement.

Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre-Ville et ZAC de la Gare à Fosses :

Un règlement de 24 187.00 € HT soit 29 024.40 € TTC a eu lieu sur l'exercice 2020. Un solde de 50 317.49 € HT soit 60 380.99€ TTC devra être réglé sur 2021.

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

Rapport annuel du Service assainissement 2020 – SICTEUB Thève et Ysieux

Réalisation des collecteurs d'eaux usées du Contrat Régional (rues du Cerf, du Cygne, Charles de Gaulle, Bonnet,...) à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EIFFAGE	Travaux	750 789.45€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	58 459.14€
	TOTAL	809 248.59€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **802 911.27 € H.T**, soit **963 493.52 € T.T.C**. Aucun règlement n'est intervenu en 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			157 435.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			156 883.45€	
	TOTAL			314 318.45€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **239 356.14 €**. Le solde est attendu sur 2021.

Travaux de raccordement du Hameau de Montgrésin :

Titulaires	Prestations	Montants HT
UFS	Travaux Lot 1	680 940.95 €
VOTP	Travaux Lot 2	2 137 107.00 €
SADE	Travaux Lot 3	137 362.00 €
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, étude de sol, détection amiante, levé topographique	278 118.34€
	TOTAL	3 233 528.29€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **2 585 550.26 € H.T**, soit **3 102 660.31 € T.T.C** (dont 2 058 593.17 HT € en 2020 soit 2 470 311.80€ TTC).

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			258 060.00€	
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention			35 170.00€	
TOTAL				293 230.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **134 320.00 €** versé en 2020.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue Jeannest à Jagny sous Bois :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux Lot 1	636 723.80€
HYDREA	Travaux Lot 2	59 055.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	45 299.32€
TOTAL		741 078.12€

Aucun règlement n'est intervenu en 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			190 846.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			167 612.04€	
TOTAL				358 458.04€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **329 816.34 €** dont 196 447.73 € versé en 2020.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Sente de Derrière le Mur (Projet Bouygues) à Marly la Ville :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux	1 399 691.17€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	103 881.61€
	TOTAL	1 503 572.78€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **871 682.17 € H.T**, soit **1 046 018.60 € T.T.C** dont 816 462.45 € HT soit 979 754.94 € TTC en 2020.

Raccordement rues des Tilleuls et Froidval à Asnières sur Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL	Travaux Lot 1	123 479.00 €
VOTP	Travaux Lot 2	290 819.21 €
Prestations études	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	61 452.97 €
	TOTAL	475 751.18 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2019 pour cette opération s'élève à **474 109.29 € H.T**, soit **568 931.15 € T.T.C** dont 98 514.03 € HT soit 118 216.84 € TTC sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			177 550.00 €	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			103 163.58 €	
	TOTAL			280 713.58€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **263 058.58 €** dont 247 505.48 € versé en 2020.

Petites Extensions de collecteurs eaux usées à Luzarches (route de Seugy), à Survilliers (Coq Chantant) et à Viarmes (Place de la Gare) :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante, levé topographique, étude de sol et détection réseaux	33 616.75 €
	TOTAL	33 616.75 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **20 660.40 € H.T**, soit **24 792.48 € T.T.C** dont 17 981.65 € HT 21 577.98 € TTC sur 2020.

Extension du collecteur eaux usées Rue Vivien et Clos Vivien à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux Lot 1	412 222.50 €
BARRIQUAND	Travaux Lot 2	44 050.00 €
	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	69 719.56 €
	TOTAL	525 992.06 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **40 062.48 € H.T**, soit **48 074.98 € T.T.C** dont 27 228.26 € HT soit 32 673.91 € TTC sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Ta ux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			151 184.00€	
	TOTAL			151 184.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **68 033.00 €** versé en 2020.

Travaux de raccordement du Hameau de Montmélian à Mortefontaine:

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante et levé topographique	3 690.00 €
	TOTAL	3 690.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **3 690.00 € H.T**, soit **4 428.00 € T.T.C**. Aucun règlement n'est intervenu sur l'exercice 2020.

Travaux sur le collecteur d'assainissement rue de la République à Viarmes :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ATC TP	Travaux Lot 1	514 318.20 €
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	130 470.71 €
	TOTAL	644 788.91 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **43 125.21 € H.T**, soit **51 750.25 € T.T.C**, dont 25 908.21 € HT soit 31 089.85 € TTC réalisé sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			194 286.00€	
	TOTAL			194 286.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **87 429.00 €** versé en 2020.

Travaux sur le collecteur d'assainissement rues Gambetta, Fréval et EPHAD EPU à Viarmes :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, mission SPS, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	53 390.00 €
	TOTAL	53 390.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette opération s'élève à **10 347.50 € H.T**, soit **12 417.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2020.

Diverses études ont été lancées au cours de l'exercice 2019, pour prévoir la réalisation de travaux dans les années à venir

Schéma Directeur d'Assainissement des communes du Val d'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	431 025.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	17 025.00 €
	TOTAL	448 050.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette prestation s'élève à **58 515.00 € H.T**, soit **70 218.00 € T.T.C** dont 42 840.00 € HT soit 51 408.00 € TTC réalisé sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			331 652.00€	
	TOTAL			331 652.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **165 826.00 €** versé en 2020.

Schéma Directeur d'Assainissement des communes de l'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	257 685.00 €
	Maîtrise d'œuvre, achat shape et parutions	50 850.00 €
	TOTAL	308 535.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette prestation s'élève à **67 525.05 € H.T**, soit **81 030.06 € T.T.C**, dont 51 675.05 € HT soit 62 010.06 € TTC réalisé sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			214 276.00€	
TOTAL				214 276.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **14 327.00 €** versé en 2020.

Etude capacitaire du système d'assainissement de la station d'épuration :

Titulaires	Prestations	Montants HT
SAFEGE	Etude	24 995.00 €
TOTAL		24 995.00 €

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2020 pour cette prestation s'élève à **10 377.00 € H.T**, soit **12 452.40 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2020.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			19 996.00€	
TOTAL				19 996.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2020 sur cette opération est de **9998.00 €** versé en 2020.

III.6 Amortissement réalisés

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2020 à la somme de 1 967 143.77€.

III.7 Programmes pluriannuels de travaux

Le programme pluriannuel de travaux est établi chaque année avec les membres des commissions travaux.

Ces commissions sont au nombre de trois sont définies par rapport à un découpage du territoire en trois secteurs.

- 1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy

- 2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Seugy Chaumontel, et Luzarches

- 3 - Oise regroupant les communes de Coye-la –Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur et pour la présentation du programme pluriannuels de travaux des 3 commissions.

IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2020.

IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, **7 857.67 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0032 €/m³ pour l'année 2020.

V COUT D'EXPLOITATION 2020

A titre informatif, il est présenté en Annexe 9 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année 2020.

Lexique

FILIERE EAU :

EH : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO₅
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

MES : les **Matières En Suspension** sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

DBO₅ : la **Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours** représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : la **Demande Chimique en Oxygène** représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La pollution azotée: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH₄⁺, les nitrates NO₃ et les nitrites NO₂. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO₂ + NO₃

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

FILIERE BOUE :

C/N : rapport carbone organique/azote organique

CaO : oxyde de calcium

K₂O : oxyde de potassium

MgO : Oxyde de magnésium

P₂O₅ : anhydride phosphorique

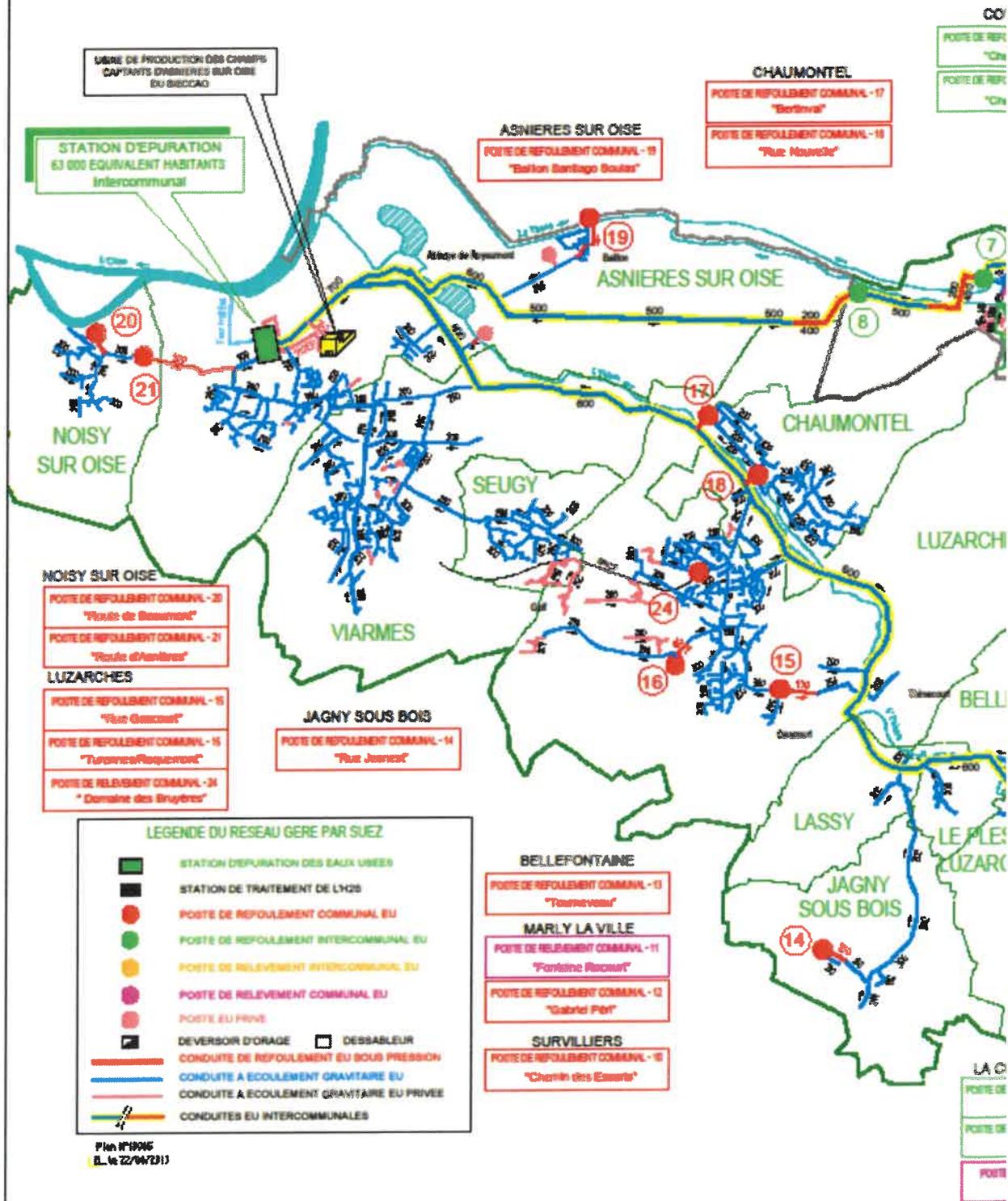
PCB : PolyChloroBiphényl

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX

{ OISE 60 & VAL D'OISE 95 }

PLAN D'ENSEMBLE DE LA COLLECTE DES EAUX USEES

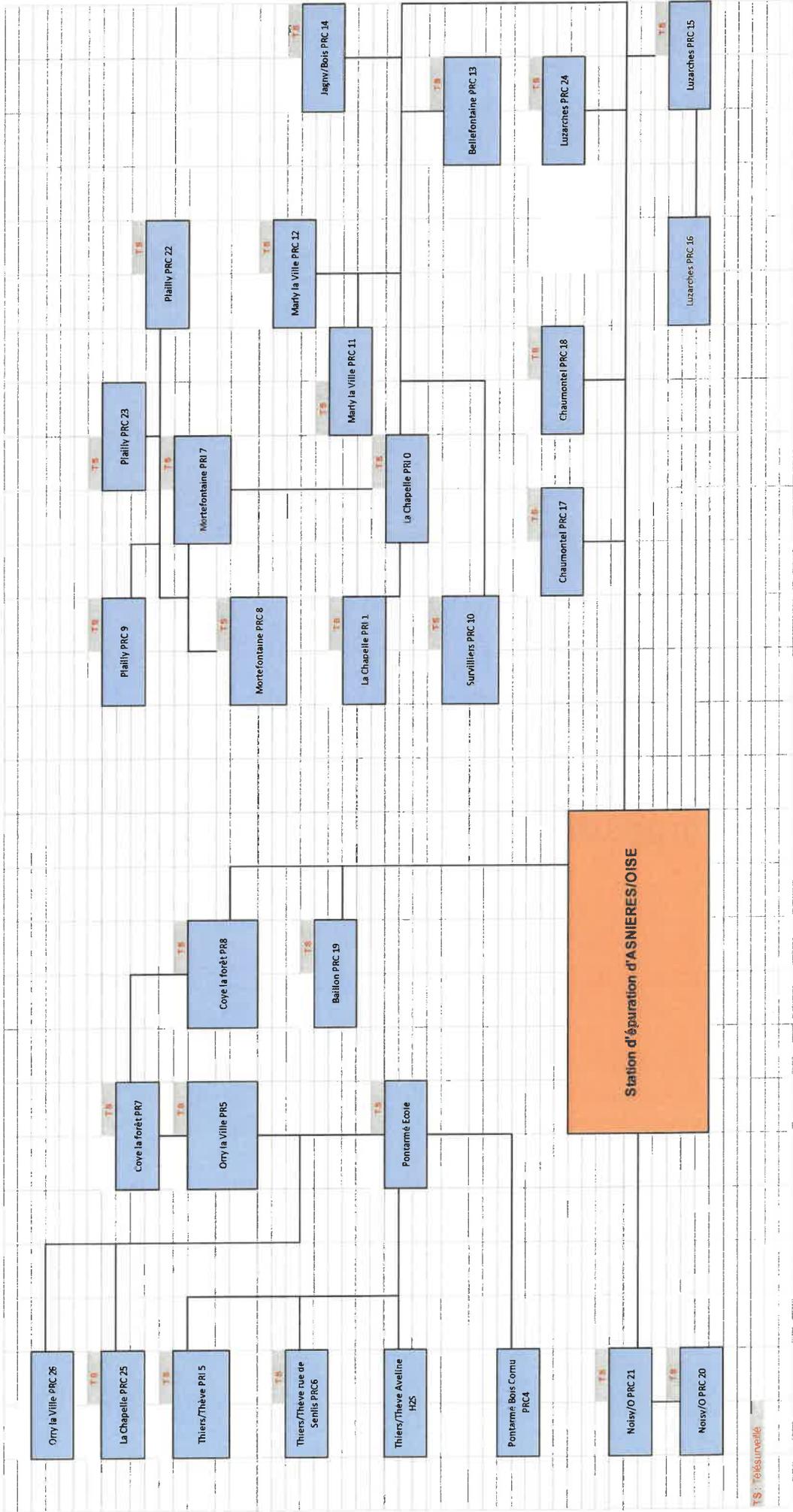


Annexe 2 :

Inventaire des « Points Noirs » du système de transport 2020

Annexe 3 :

Synoptique 2020 des postes de relevage du SICTEUB



Inventaire des opérations de Travaux Divers 2020

Annexe 4 :

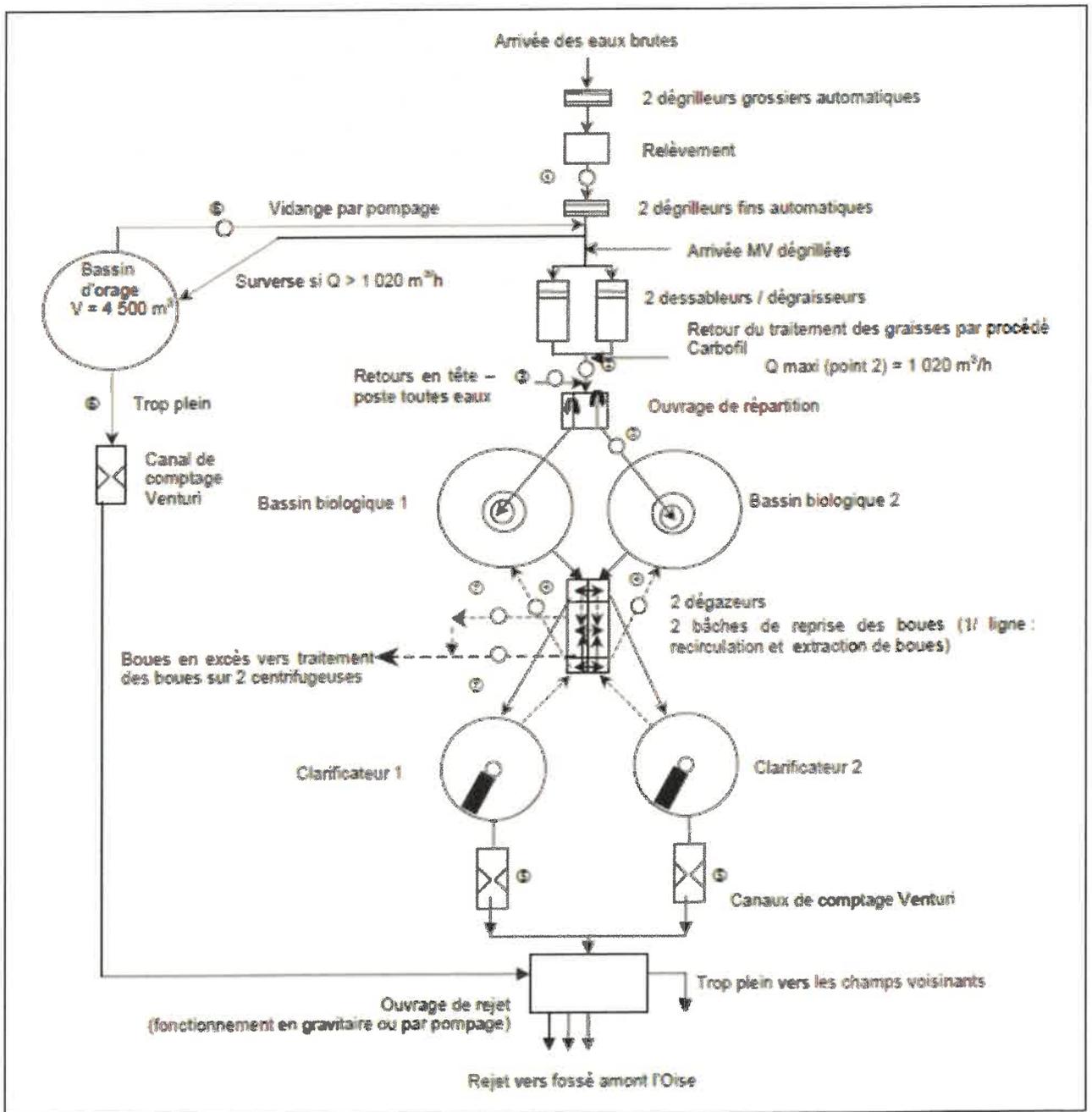
Bilan Travaux Divers 2020

Date	Désignation des travaux	Montant (euros HT)	Commune
01-janv.	réhabilitation d'un branchement sous domaine public et création regard de façade	17 277.19 €	SURVILLIERS
09-janv.	Reprise du renformis sur carottage en regard de visite sous chaussée	999.70 €	COYE LA FORET
30-janv.	Reprise d'un affaissement de chaussée et de l'étanchéité d'un regard de visite sous chaussée	4 561.44 €	COYE LA FORET
30-janv.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 819.04 €	FOSSÉS
30-janv.	Dépose repose de caniveaux et mise en œuvre d'une grille EP	2 805.54 €	JAGNY SOUS BOIS
10-févr.	Abattage d'une branche d'arbre tombée sur la cloture	798.50 €	ASNIERES SUR OISE
13-févr.	réhabilitation d'un branchement sous domaine public	5 515.06 €	FOSSÉS
13-févr.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	2 610.40 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
13-févr.	Mise à disposition de personnel pour évacuation des plaques de faux plafonds vers salle de réunion	613.10 €	ASNIERES SUR OISE
10-mars	Livraison de 4 tampons logotés SICTEUB	2 264.35 €	ORRY LA VILLE
12-mars	Livraison de 3 tampons logotés SICTEUB	1 843.15 €	FOSSÉS
19-mars	Mise à disposition de personnel pour déplacement de mobilier de bureau	313.10 €	ASNIERES SUR OISE
15-avr.	Réparation d'un branchement EU en Amiente Ciment- casse d'un raccord PVC (contexte COVID)	5 398.52 €	SURVILLIERS
24-avr.	Réparation d'un branchement EU en Grés (contexte COVID)	3 650.17 €	VIARMES
25-mai	livraison d'un tampon pour regard de visite logoté SICTEUB	1 000.75 €	FOSSÉS
25-mai	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 247.12 €	COYE LA FORET
25-mai	Obturation du by-pass vers réseau EP en amont du poste PRC18	1 302.20 €	CHAUMONTEL
29-mai	entretien des espaces verts sur l'emprise du Bassin d'Orage	1 177.95 €	COYE LA FORET
04-juin	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 638.17 €	CHAUMONTEL
18-juin	Remplacement d'une culotte éclatée dans l'ouvrage de franchissement des voies SNCF	3 499.40 €	VIARMES
18-juin	Mise à niveau regard de façade EU	1 885.35 €	VIARMES
24-juin	Rescelllement d'un tampon sur regard de façade EU	542.50 €	LUZARCHES
25-juin	Construction d'un ouvrage de vannage sur le collecteur d'amené au PRI7	27 788.55 €	MORTEFONTAINE
08-juil.	Sondages destructifs afin de connaitre la nature du sol et la hauteur de la nappe	5 107.59 €	THIERS SUR THEVE
08-juil.	Abattage et débitage d'arbres morts sur pieds suite à l'inondation des terrains (berges de la Thève)	12 857.20 €	COYE LA FORET
10-juil.	Mise à disposition d'un agent pour contrôle PFAC	527.10 €	THIERS SUR THEVE
15-juil.	Tampon absent sur regard de facade	560.60 €	VIARMES
27-juil.	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour	5 646.35 €	VIARMES
27-juil.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite + fourniture et pose d'un tampon sur regard de façade	2 077.14 €	FOSSÉS
27-juil.	Fourniture de trois tampons DN400 logotés Sictaub	1 843.15 €	VIARMES
28-juil.	Livraison 5 tampons et remplacement 2 tampons	4 447.05 €	MORTEFONTAINE
28-juil.	Livraison 7 tampons	3 527.95 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
28-juil.	Livraison 7 tampons	3 527.95 €	VIARMES
28-juil.	Remplacement d'un tampon sur regard de facade 80*80	657.50 €	MARLY LA VILLE
28-juil.	Mise en séparatif en domaine privé	7 569.41 €	ASNIERES SUR OISE
28-juil.	Reprise d'un effondrement au droit d'un regard de visite et réhabilitation regard de visite	40 979.43 €	LUZARCHES
12-août	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 919.73 €	FOSSÉS
13-août	Réhabilitation d'un tronçon d'antenne sous trottoir et raccordement sur collecteur sous chaussée	11 424.07 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
13-août	Remplacement de deux tampons sur regards de visite sous chaussée	6 335.27 €	SURVILLIERS
19-août	Remplacement de 14 tampons sur regards de visite sous chaussée	14 899.46 €	FOSSÉS
24-août	Création d'un branchement particulier sous espace vert	2 907.67 €	COYE LA FORET
20-août	Création d'un branchement particuliers sous domaine public	21 705.03 €	COYE LA FORET
24-août	Livraison de 7 tampons SICTEUB pour chantier eurovia et colas	3 527.95 €	ORRY LA CHAPELLE
02-sept.	Mise à disposition de personnel pour déplacement de matériel de bureau	317.05 €	ASNIERES SUR OISE
03-sept.	remplacement d'un tampon sur regard de façade sous trottoir	831.02 €	MARLY LA VILLE
09-sept.	Rehabilitation d'un branchement particulier d'eaux usées et création d'un regard de façade sous domaine	5 086.60 €	ASNIERES SUR OISE
10-sept.	Remplacement d'un tampon sur regard de façade	817.10 €	VIARMES
11-sept.	Remplacement de 2 tampons sur regards de visite et d'un tampon sur regard de façade	3 514.78 €	LUZARCHES
18-sept.	Mise à disposition d'un agent pour contrôle PFAC	531.05 €	COYE LA FORET
29-sept.	Remplacement de deux tampons sur regards de visite sous chaussée	2 341.05 €	CHAUMONTEL
05-oct.	Recherche et mise à niveau de deux regards de visite et prévision dérivation	7 834.10 €	FOSSÉS
05-oct.	mise à disposition pour nettoyage emprise PR5	2 361.15 €	ORRY
26-oct.	Mise à niveau d'un regard de façade sous trottoir	1 620.62 €	COYE LA FORET
26-oct.	sondage manuel sur clapet anti retour supposé sur collecteur EP	107.00 €	ASNIERES SUR OISE
13-nov.	Réhabilitation d'un regard de façade avec fourniture et pose d'un clapet anti-retour	3 122.07 €	VIARMES
23-nov.	Mise à disposition d'un agent pour contrôle PFAC les 09 et 10 Décembre	531.05 €	FOSSÉS
23-nov.	Réalisation d'un chemin d'accès en béton désactivé	8 454.69 €	ASNIERES SUR OISE
23-nov.	Modification de la profondeur du collecteur EU et surpression d'un regard de visite EP	29 578.13 €	MORTEFONTAINE
23-déc.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous accotement	1 651.05 €	MARLY LA VILLE
23-déc.	Mise à disposition d'un agent pour contrôle PFAC	531.05 €	ORRY LA VILLE
23-déc.	Réhabilitation d'un regard de façade sous trottoir	2 822.56 €	LUZARCHES
12-déc.	Abattage, débitage et plantation d'arbres - Berges de la Thève	21 134.35 €	COYE LA FORET
12-déc.	2 Nettoyages emprise PR5 suite inondations + plantation digue de protection	12 318.95 €	ORRY LA VILLE
18-déc.	Remplacement de 11 tampons sur regards de visite	13 903.86 €	COYE LA FORET
18-déc.	Extraction d'un flexible indéterminé en regard de façade sous trottoir	657.95 €	VIARMES
30-déc.	Réparation d'un branchement obstrué par du béton	26 932.97 €	MARLY LA VILLE
30-déc.	Réparation d'un branchement particulier sous chaussée par dépose-repose de 2m de canalisation	8 900.86 €	VIARMES
30-déc.	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	1 458.05 €	MARLY LA VILLE

Total Travaux Divers 2020 :

399 957.96 €

Annexe 5 :
*Synoptique de la station de traitement des eaux usées
d'Asnières-sur-Oise*



Résultats 2020 des analyses des boues d'épuration centrifugées

Annexe 6

Résultats d'analyses du produit : Eléments traces métalliques

Réf échantillon	Lot	mg/kg MS									
		Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn		
	Valeur limite	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000		
		mg/kg MS									
B/X00839/20/001/E01	L/X00839/20/001	0,0	25,70	294	0	19,6	22,80	658	967,0		
B/X00839/20/001/E02	L/X00839/20/001	0,8	20,90	287	1	17,4	20,40	642	957,0		
B/X00839/20/001/E03	L/X00839/20/001	1,0	21,10	307	0	17,6	21,30	637	983,0		
B/X00839/20/002/E05	L/X00839/20/002	0,7	25,30	303	0	21,2	23,00	681	1010,0		
B/X00839/20/002/E06	L/X00839/20/002	0,7	19,80	287	1	19,6	22,70	638	974,0		
B/X00839/20/003/E09	L/X00839/20/003	0,7	19,0	288	1	18,8	24,80	638	982,0		
B/X00839/20/003/E010	L/X00839/20/003	0,6	19,50	287	0	17,8	21,30	590	954,0		
B/X00839/20/004/E012	L/X00839/20/004	0,8	17,50	270	1	16,5	21,70	687	991,0		
B/X00839/20/004/E013	L/X00839/20/004	0,0	17,90	231	0	16,7	18,70	684	930,0		
	Moyenne	0,76	20,72	282,44	0,52	18,36	21,83	646,11	967,56		
	Valeurs max	0,97	25,70	307,00	0,78	21,20	24,80	687,00	1010,00		
	Valeurs min	0,63	17,50	231,00	0,33	16,50	18,70	590,00	894,00		

Résultats d'analyses du produit : Micropolluants organiques

Réf échantillon	Lot	mg/kg MS							Total des 7 PCB
		Fluoranthène	Benzofluoranthène	Benzopyrène	Total des 7 PCB	Benzopyrène	Benzofluoranthène	Total des 7 PCB	
	Valeur limite	5	2,5	2,0	0,8				
		mg/kg MS							
B/X00839/20/001/E04	L/X00839/20/001	0,1	0,1	0,0	< 0,063	< 0,009	< 0,009	< 0,009	
B/X00839/20/001/E08	L/X00839/20/002	0,1	0,1	< 0,043	< 0,063	< 0,009	< 0,009	< 0,009	
B/X00839/20/001/E11	L/X00839/20/003	0,1	0,1	0,0	< 0,063	< 0,009	< 0,009	< 0,009	
B/X00839/20/001/E14	L/X00839/20/004	0,1	0,1	< 0,044	< 0,063	< 0,009	< 0,009	< 0,009	
	Moyenne	0,089	0,059	0,017					
	Valeurs max	0,111	0,074	0,048					
	Valeurs min	0,077	0,051	0,046					
		Congénères 28							
		28	52	101	118	138	180		

Résultats d'analyses du produit : valeur agronomique

Réf échantillon	Lot	Echantillon brut				Echantillon sec									
		pH eau	Hum.	M.S.	C/NTK	C orga.	M.O.	P ₂ O ₅ total	K ₂ O total	MgO	CaO	Na ₂ O	NTK	NH ₄	Norg
		%				g/kg MS									
B\X00039\20\001\EO1	L\X00039\20\001	6,6	81,0	16,0	3,3	28,4	58,7	74,70	9,40	9,00	42,60	1,30	55,30	14,300	71,100
B\X00039\20\001\EO2	L\X00039\20\001	6,5	80,7	16,3	4,4	39,0	77,9	78,00	9,60	9,50	43,00	1,30	87,60	13,90	73,60
B\X00039\20\001\EO3	L\X00039\20\001	6,7	78,9	21,1	5,2	36,6	79,1	67,40	9,20	8,00	39,80	1,40	75,80	2,36	73,50
B\X00039\20\002\EO5	L\X00039\20\002	7,3	78,9	20,1	4,4	37,8	75,6	71,50	8,40	8,00	41,50	1,40	65,10	16,10	68,20
B\X00039\20\002\EO6	L\X00039\20\002	7,2	50,5	49,5	12,0	38,4	76,8	69,30	8,00	7,90	40,20	1,40	31,80	3,50	26,50
B\X00039\20\002\EO7	L\X00039\20\002	6,7	79,3	20,7	4,7	36,5	77,0	62,10	8,40	7,00	36,80	1,80	81,20	9,75	71,50
B\X00039\20\003\EO9	L\X00039\20\003	6,5	80,8	19,4	4,4	37,6	75,2	75,00	8,20	8,70	43,20	1,40	84,50	9,88	74,70
B\X00039\20\003\EO10	L\X00039\20\003	6,7	80,0	20,0	4,8	38,6	77,1	68,40	8,40	7,70	38,10	1,20	80,00	10,10	69,50
B\X00039\20\004\EO12	L\X00039\20\004	7,1	79,6	20,4	4,9	39,9	77,7	84,20	10,60	9,70	39,20	1,30	78,80	10,60	68,10
B\X00039\20\004\EO13	L\X00039\20\004	7,0	79,3	20,7	5,1	36,4	78,7	72,50	9,80	8,00	33,20	0,94	77,80	5,46	71,90
Moyenne		6,9	77,0	23,0	37,6	75,2	75,2	72,1	9,1	8,5	40,0	1,3	76,8	9,6	67,2
Valeurs max		7,3	81,0	49,5	5,2	39,6	79,1	84,2	10,8	9,7	43,2	1,8	87,8	16,1	74,7
Valeurs min		6,5	50,5	19,0	28,4	36,7	56,7	62,1	8,2	7,0	33,2	0,9	31,9	2,4	26,5

Résultats d'analyses du produit : oligos éléments

Réf échantillon	Lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
B\X00039\20\001\EO1	L\X00039\20\001	23,8	3,50	284	16000	89,6	6,40	658
B\X00039\20\001\EO2	L\X00039\20\001	21,4	3,20	287	12500	83,2	6,40	642
B\X00039\20\001\EO3	L\X00039\20\001	24,7	3,10	307	14600	80,8	8,10	687
B\X00039\20\002\EO5	L\X00039\20\002	33,5	7,10	303	18000	78,5	6,20	661
B\X00039\20\002\EO6	L\X00039\20\002	34,3	3,60	297	16500	73,3	5,30	638
B\X00039\20\002\EO7	L\X00039\20\002	34,4			18200	71,3		
B\X00039\20\003\EO9	L\X00039\20\003	36,9	3,20	286	21500	78,2	5,30	638
B\X00039\20\003\EO10	L\X00039\20\003	34,7	3,30	287	17000	72,0	5,20	590
B\X00039\20\004\EO12	L\X00039\20\004	30,5	3,20	270	17400	73,5	4,80	687
B\X00039\20\004\EO13	L\X00039\20\004	23,6	3,10	231	22000	66,4	4,40	684
Moyenne		29,79	3,70	282,44	17900,00	76,46	5,57	646,11
Valeurs max		36,90	7,10	307,00	22000,00	88,60	6,40	687,00
Valeurs min		21,40	3,10	231,00	12500,00	65,40	4,40	590,00

Annexe 7 :

*Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché
d'Exploitation du Système d'Assainissement*

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX			
MARCHÉ DE TRAVAUX DIVERS 2020 - 2023			
BILAN FINANCIER janvier 2020 / décembre 2023 - Hors actualisation -			
Montant du marché 2020/2023 hors taxe		2 381 661,00 €	2 381 661,00 €
Montant mensuel restant jusqu'au 31 décembre 23		49 617,94 €	
Moyenne mensuelle depuis début du marché		25 752,63 €	
Const de travaux			
Entreprise	Montant du Mois	Cumul	Reste
Const de Travaux n°1 du 05/05/2020 Travaux effectués au mois de Février 2020	VOTP	50 580,86	2 331 080,14
Const de Travaux n°2 du 28/07/2020 Travaux effectués au mois de Juin 2020	VOTP	91 962,48	2 239 117,66
Const de Travaux n°3 du 02/09/2020 Travaux effectués au mois d'août 2020	VOTP	44 749,90	2 194 367,76
Const de Travaux n°4 du 05/10/2020 Travaux effectués au mois de Septembre 2020	VOTP	48 327,17	2 146 040,59
Const de Travaux n°5 du 14/12/2020 Travaux effectués au mois de Novembre 2020	VOTP	82 422,98	2 063 617,61

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHÉ D'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES			
PARTIE POSTES ET RESEAUX			
MARCHÉ 2018 - 2022			
BILAN FINANCIER ANNEE 2020 (du 1 er Janvier 2020 au 31 décembre 2020)			
Montant du marché 2020		754 515 €	754 515 €
Un douzième du marché		62 876 €	
Montant disponible 2020		754 515 €	79974
ENTRETIEN DES RESEAUX			
Montant du marché 2020	357 604 €	357 604 €	
Un douzième du marché	29 800 €	357 604 €	
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2020	357 604 €	357 604 €	
MAINTENANCE DES POSTES			
Montant du marché 2020 + actualisation de 45k€	396 912 €	396 912 €	
Un douzième du marché	33 076 €	396 912 €	
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2020	396 912 €	396 912 €	
Const n°23 de Janvier 2020			
Montant Constat	26 706,40 €	370 205	33 665
Constat n°24 de Février 2020	32 876,40 €	337 329	33 733
Constat n°25 de Mars 2020	23 946,40 €	313 383	34 820
Constat n°26 d'Avril 2020	27 106,40 €	286 276	35 785
Constat n°27 de Mai 2020	26 286,40 €	259 990	37 141
Constat n°28 de Juin 2020	30 976,40 €	229 013	38 169
Constat n°29 de Juillet 2020	28 506,40 €	200 607	40 101
Constat n°30 de Aout 2020	27 446,40 €	173 061	43 265
Constat n°31 de Septembre 2020	25 076,40 €	147 984	49 328
Constat n°32 d'Octobre 2020	25 506,40 €	122 478	61 239
Constat n°33 de Novembre 2020	36 636,40 €	85 841	85 841
Constat n°34 de Décembre 2020	27 826,40 €	58 015	58 015
Reste mensuel		Cumul déboursé	338 897

Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif

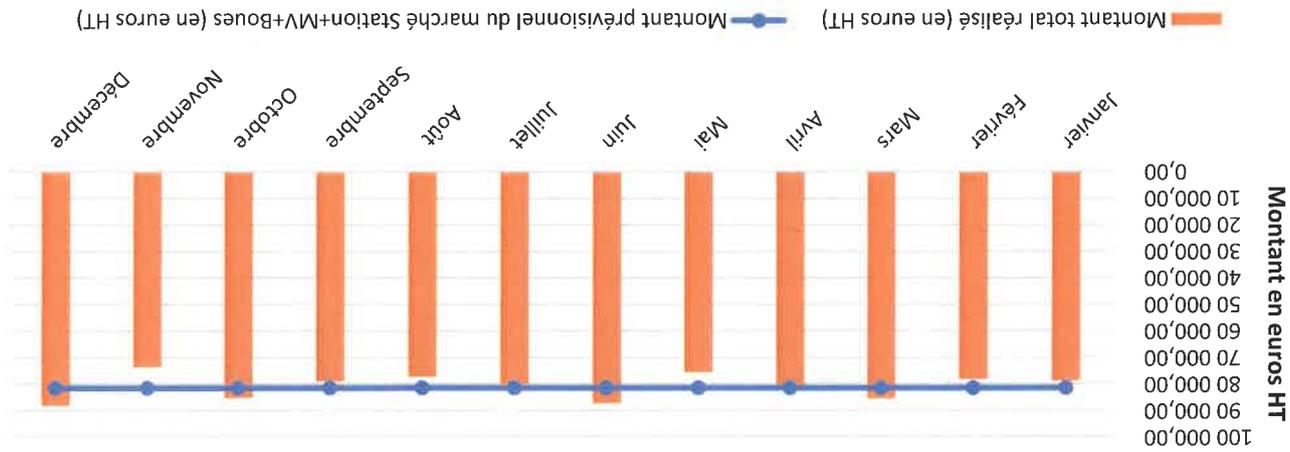
Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

Coûts généraux 2020				
Montant (en € HT)				
Mois	Prévisionnel du marché	Réalisé	Actualisation	Total
Janvier	38 077,05	38 061,82	216,95	38 278,77
Février	38 077,05	38 061,82	213,15	38 274,97
Mars	38 077,05	38 061,82	190,31	38 252,13
Avril	38 077,05	38 061,82	140,83	38 202,65
Mai	38 077,05	38 061,82	-26,64	38 035,18
Juin	38 077,05	38 061,82	-213,15	37 848,67
Juillet	38 077,05	38 061,82	-213,15	37 848,67
Août	38 077,05	38 061,82	-137,02	37 924,80
Septembre	38 077,05	38 061,82	-76,12	37 985,70
Octobre	38 077,05	38 061,82	-60,90	38 000,92
Novembre	38 077,05	38 061,82	-53,29	38 008,53
Décembre	38 077,05	38 061,82	-49,48	38 012,34
Année 2020	380 770,51	380 618,20	-498,61	456 673,33

Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise				
Montant (en € HT)				
Mois	Montant prévisionnel du marché Station+MV+Boues (en euros HT)	Montant réalisé partie station et MV(en euros HT)	Montant réalisé partie boues (en euros HT)	Montant total réalisé (en euros HT)
Janvier	81 566,03	56 549,80	22 421,31	78 971,11
Février	81 566,03	55 879,66	22 565,12	78 444,78
Mars	81 566,03	58 070,78	27 646,33	85 717,11
Avril	81 566,03	60 299,05	20 635,69	80 934,74
Mai	81 566,03	55 179,90	20 689,62	75 869,52
Juin	81 566,03	58 727,01	28 799,79	87 526,80
Juillet	81 566,03	56 917,95	23 466,91	80 384,86
Août	81 566,03	57 549,65	19 877,70	77 427,35
Septembre	81 566,03	59 680,97	19 431,30	79 112,27
Octobre	81 566,03	60 988,46	24 518,51	85 506,97
Novembre	81 566,03	58 381,34	15 488,56	73 869,91
Décembre	81 566,03	57 814,55	30 558,44	88 373,00
Année 2020	815 660,33	583 609,67	231 112,87	814 722,53

Les prix donnés dans ce tableau comprennent l'actualisation mensuelle (hors prévisionnel), suite à l'actualisation des prix du marché, les prix datant de 2018.

Montant des dépenses réalisées* en 2020 pour l'exploitation de la station d'épuration



* actualisation comprise